

Plan de prévention et de gestion des déchets de Mayotte

Filières « Emballages Ménagers » et « Papiers Graphiques »



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

01

**Etat des lieux
en hexagone**

02

**Etat des lieux à
Mayotte**

03

Plan d'actions

04

**Echéancier
prévisionnel de
mise en œuvre**

05

**Les indicateurs
& projection
des tonnages à
2025**

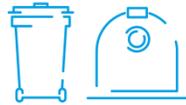
01



Etat des lieux en hexagone

Les grandes étapes-clés de la collecte sélective

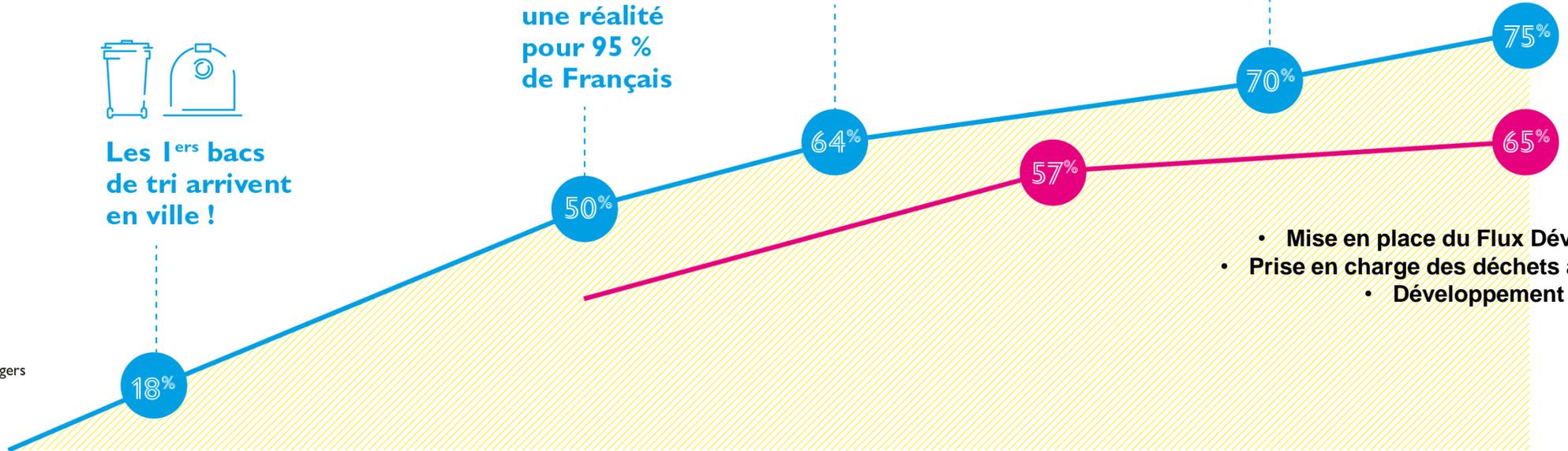
Le verre est le 1er matériau recyclé
Mise en place de la collecte sélective
et des 1^{er} filières de recyclage
(bouteilles & flacons PVC puis PET/PEHD)



Les 1^{ers} bacs
de tri arrivent
en ville !

taux de recyclage
des emballages ménagers

taux de recyclage
des papiers



1992
REP
Emballages



2007
REP
Papiers



2010
Grenelle de
l'Environnement



2018
Paquet
Économie
circulaire



2020
Loi AGEC



2021
Loi Climat
et résilience



Le tri devient plus simple et
la collecte plus innovante



La collecte
sélective :
une réalité
pour 95 %
de Français



L'extension des
consignes de tri
commence



Le bac de tri
s'adapte aux
nouveaux modes
de consommation

98 % des Français en ECT début 2023
**Adaptation du dispositif de tri
à la consommation nomade**
(hors-foyer, zones urbaines)

- Mise en place du Flux Développement
- Prise en charge des déchets abandonnés
- Développement du réemploi

Le résultat de ces 30 ans de mobilisation ?

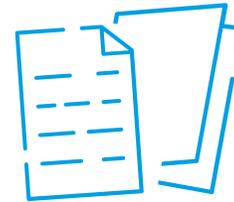
89 %

de trieurs parmi les Français,
dont 51 % systématiquement
(soit une moyenne de 54 kg d'emballages
et 15 kg de papiers triés / an / habitant)



72 %

de taux de recyclage
des emballages ménagers



62 %

de taux de recyclage
des papiers

3,8 M

de tonnes d'emballages
ménagères recyclées

1 M

de tonnes
de papiers recyclées

Présentations des modes de collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques (DOM inclus)

Répartition nationale des schémas de collecte

Type de schéma	Pourcentage (nombre d'habitants)
Multimatériaux	73% (49 millions)
Fibreux/Non-fibreux	6% (4 millions)
Emballages/Papiers	16% (10 millions)
Autres schémas	5% (4 millions)
Non desservi	0% (0,03 millions)

Part des modes de collecte par matériaux (%population desservie/population communale)

Mode de collecte	Emballages légers ¹	Verre	Papiers
Porte-à-porte	75%	16%	65%
Apport volontaire	32%	94%	46%
Point de regroupement	6%	1%	5%

¹ Par convention c'est le matériau plastique qui est pris en compte pour les indicateurs des emballages légers

Focus sur les fréquences de collecte et dotation de bornes (DOM inclus)

Fréquence de collecte en porte-à-porte des emballages ménagers

	Emballages légers ¹	Verre
Fréquence	0,92	0,74

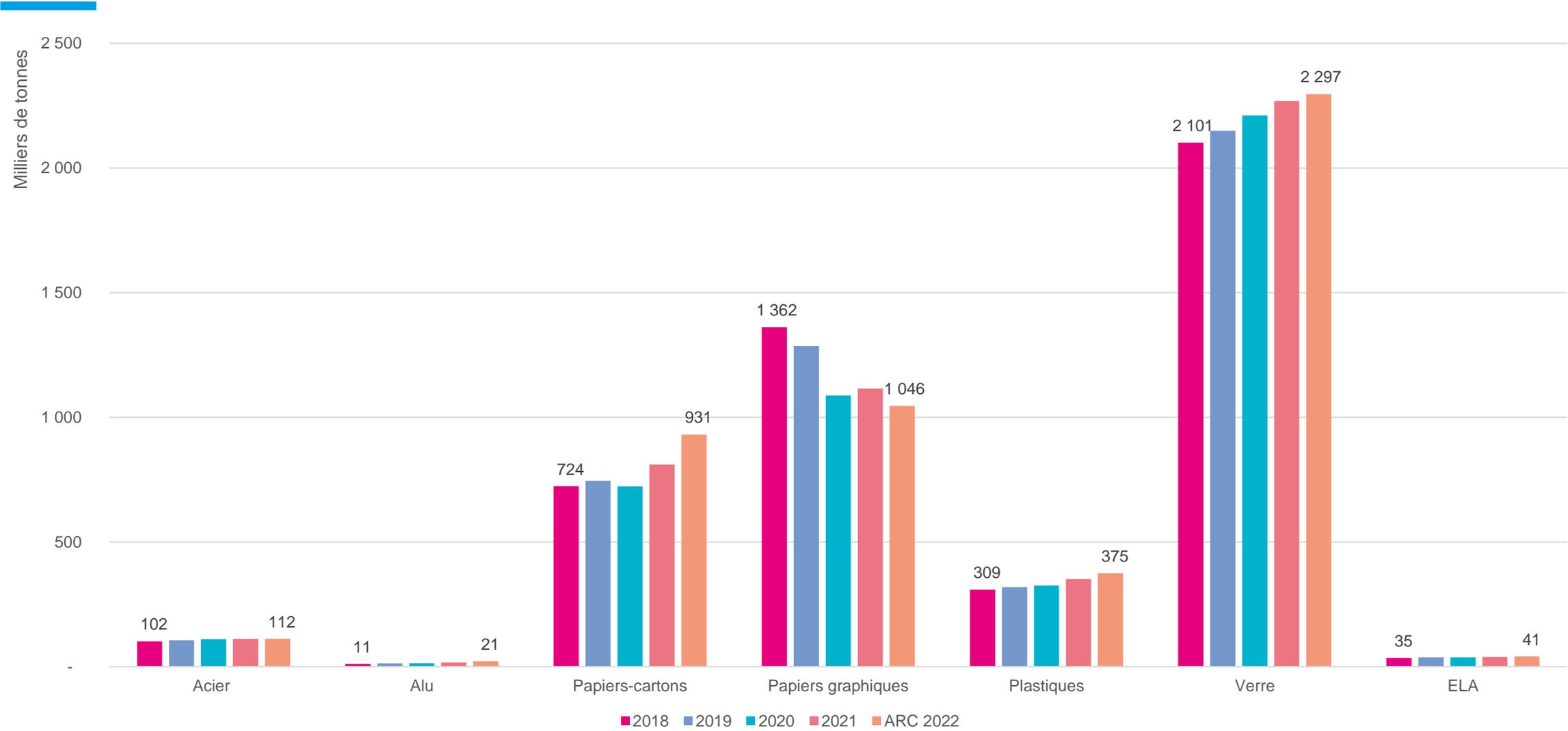
¹ Par convention c'est le matériau plastique qui est pris en compte pour les indicateurs des emballages légers

Dotation moyenne des bornes à verre par milieu quand n'y a pas de double service (donnée de référence à prendre en compte)

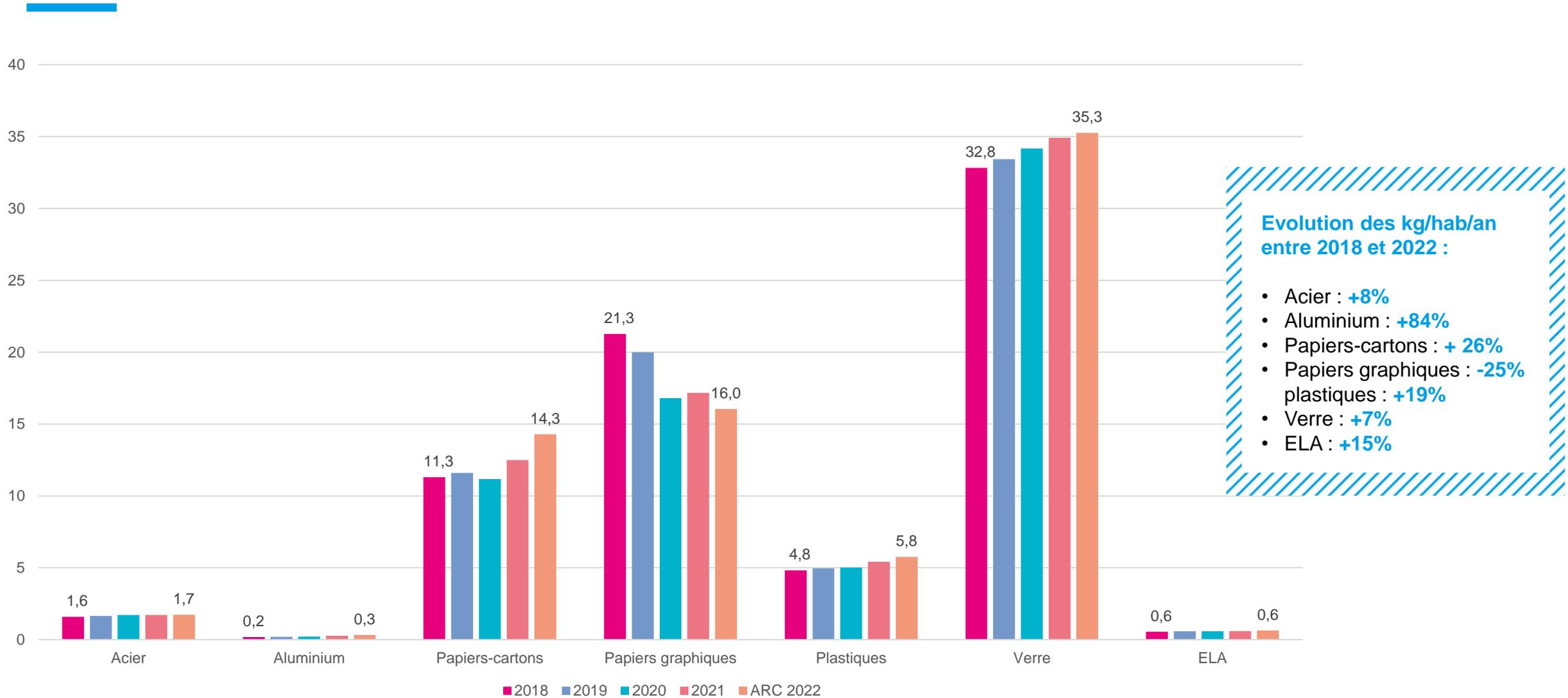
	Urbain dense	Urbain	Mixte urbain	Mixte rural	Rural	Moyenne nationale
Dotation (hab/borne)	532	376	303	249	170	271

Source : Descriptif de collecte 2022

Evolution des tonnages recyclés de 2018 à 2022 (ktonnes) - Hexagone



Evolution des kg/hab/an recyclés de 2018 à 2022 - Hexagone

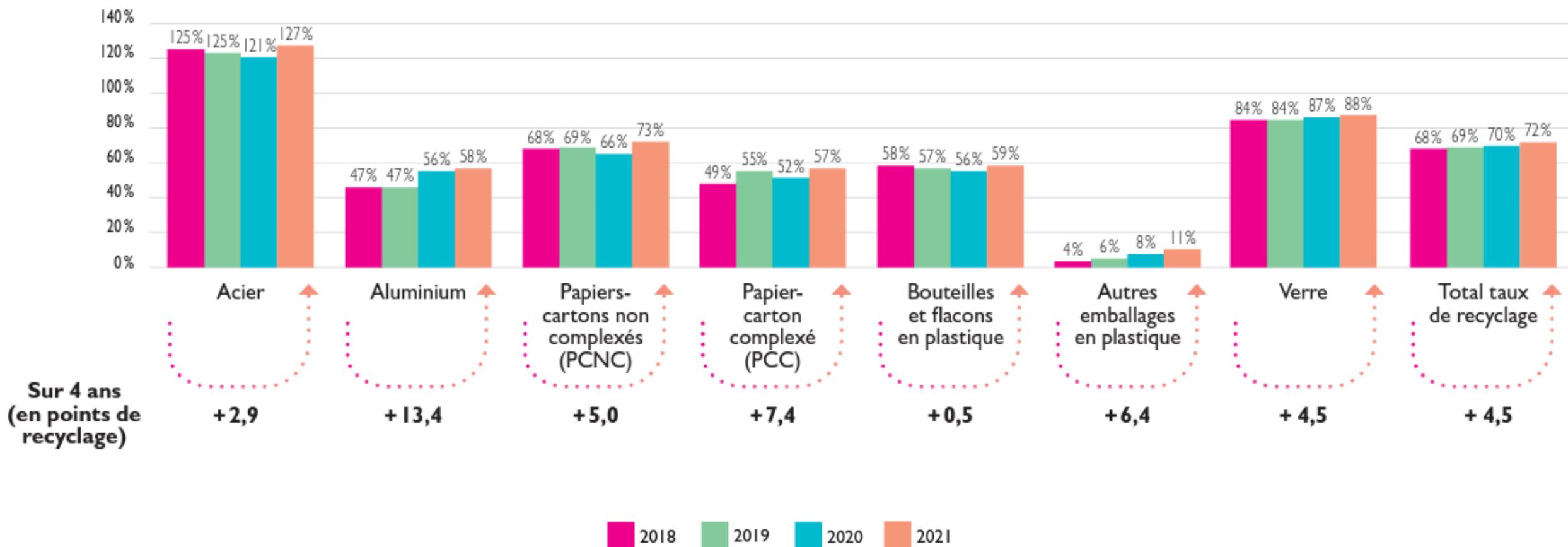


En matière de recyclage, des marches à franchir pour certains matériaux avec des enjeux d'éco-conception & de recyclage, de collecte et de tri

		Taux de recyclage 2021 (données ARC 2021)		Objectifs de taux de recyclage			
		Hors décotes	Avec décotes	2025	2030		
	Cartons	72%	66%		75%	85%	Pour les cartons les objectifs européens sont encore éloignés mais restent accessibles.
	Plastiques	30%	23%		50%	55%	
	Alu	58%	34%		50%	60%	
	Acier	100%+	82%		70%	80%	Pour le verre et l'acier , les objectifs européens 2030 sont d'ores et déjà atteints
	Verre	88%	85%		70%	75%	
Tous emballages		72%	66%		65%	70%	

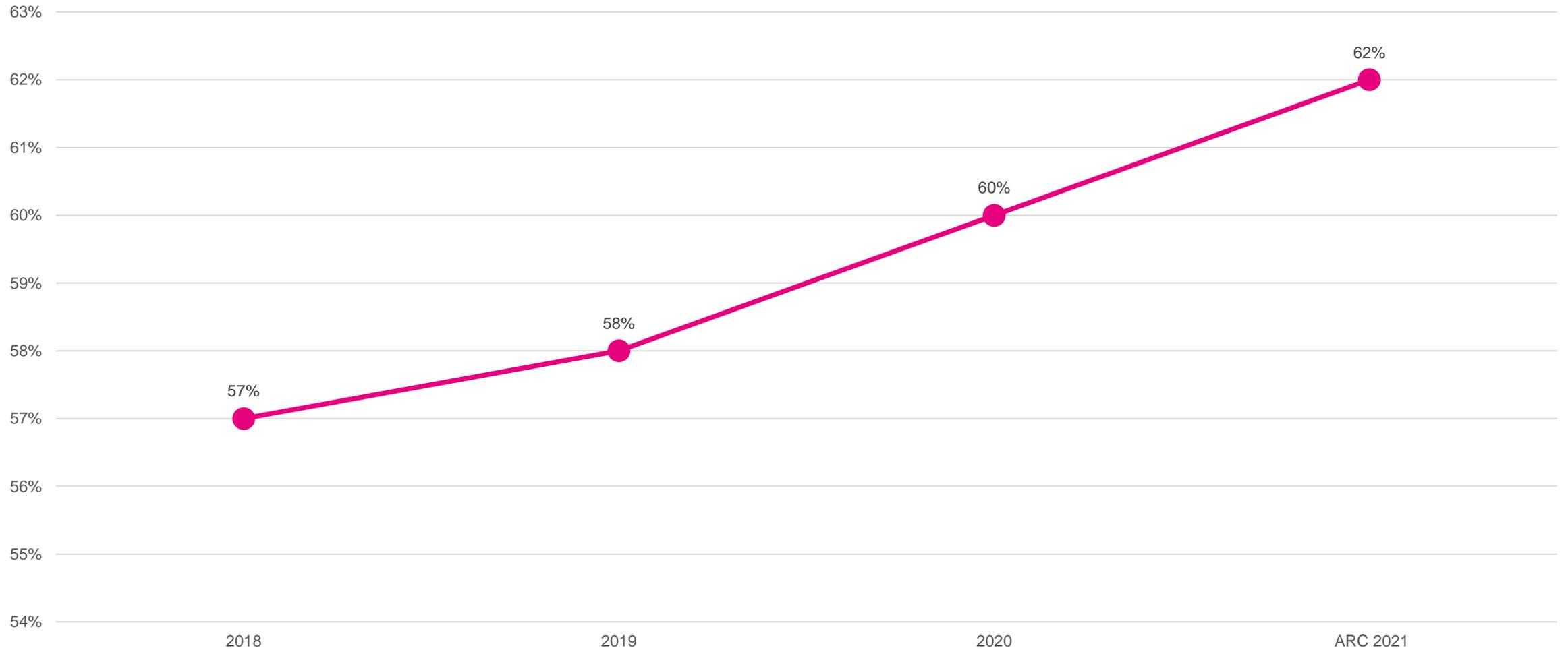
Même si le taux de recyclage global semble atteignable, les objectifs par matériau sont très ambitieux

Evolution des taux de recyclage nationaux des emballages ménagers entre 2018 et 2021 (ancienne méthodologie)



Source : « Quel dispositif à horizon 2030 ? » - CITEO

Evolution du taux de recyclage national des papiers graphiques entre 2018 et 2021 (ancienne méthodologie)

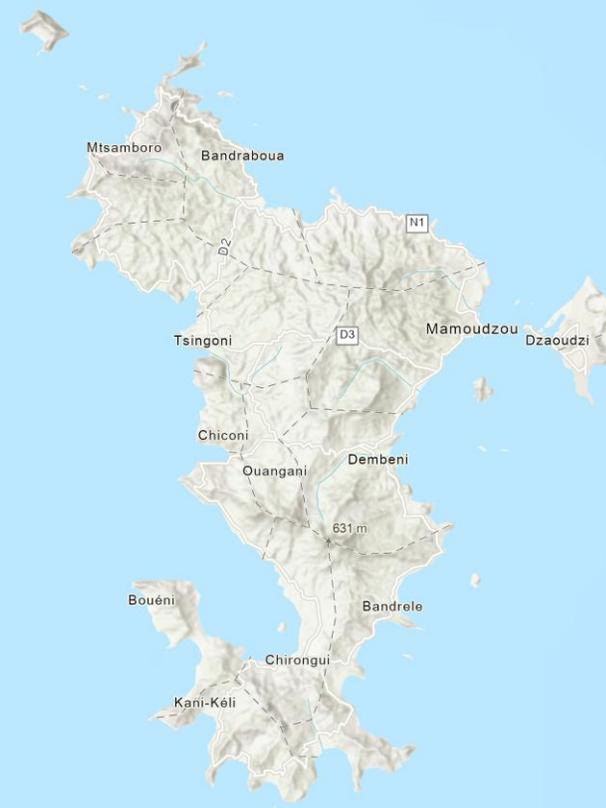


Source : Rapport d'activité CITEO 2021/2022

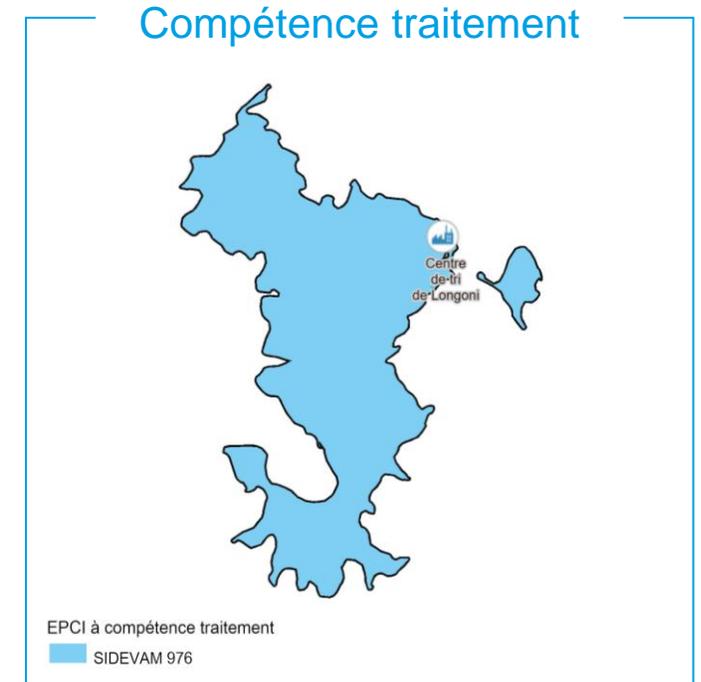
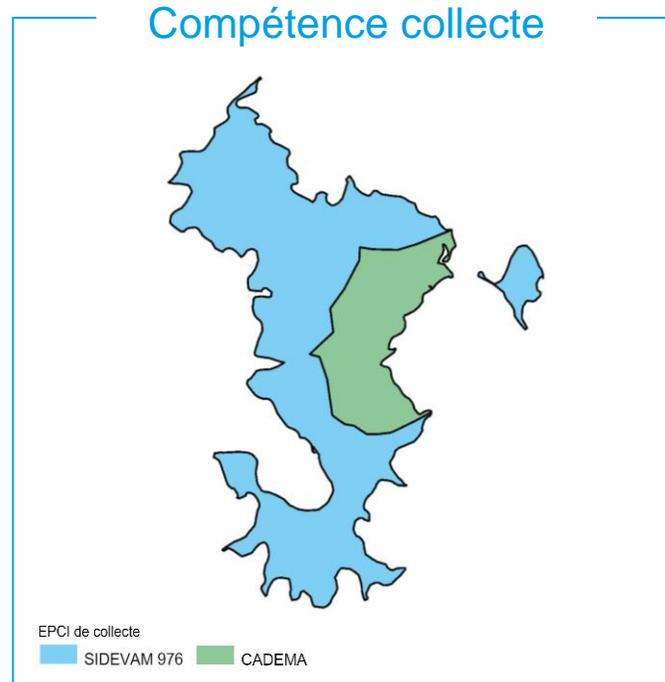
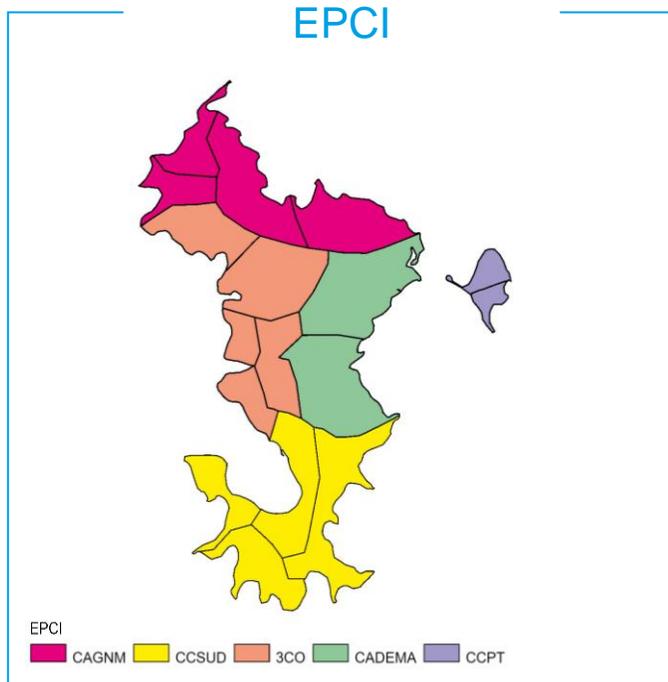


02

Etat des lieux à Mayotte



Présentation du territoire



256 518 habitants (données INSEE 2017)

1 convention de pourvoi : *Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte (SIDEVAM 976)*

Schéma de collecte : fibreux/non-fibreux et verre en apport volontaire

1 centre de tri privé des emballages ménagers à Longoni (*Star Mayotte*)

Le cadre réglementaire du pourvoi

Cahier des Charges de l'agrément « emballages ménagers » 2011 – 2016

Dans le respect des dispositions des articles L.2224-13 à L.2224-16 du code général des collectivités territoriales et des dispositions contractuelles existantes, le titulaire pourvoit dès 2011 de manière progressive à la gestion des déchets d'emballages ménagers (tri et traitement et, le cas échéant, collecte séparée) dans les collectivités territoriales des DOM ou les COM qui le souhaitent,

- ***qui n'ont jamais contractualisé avec un titulaire et qui se caractérisent***
- ***par une absence de fiscalité pour la gestion des déchets ou***
- ***par une impossibilité de mettre en œuvre une fiscalité suffisante au regard des coûts de fonctionnement de la gestion des déchets d'emballages ménagers.***

Ces modalités ont été reprises dans le cahier des charges sur la période 2018 - 2022

Historique du pourvoi à Mayotte

1^{er} pourvoi 2013 – 2017

Des conventions signées conformément à l'organisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers en vigueur en 2012, avec

- pour la compétence **collecte** :

- le SIVOM Centre,
- le SIVOM Petite Terre,
- le SICTOM Nord,
- Le SIDS,
- les communes de Koungou et Mamoudzou

- pour la compétence **traitement** : le SIDEVAM 976

2nd pourvoi 2018 – 2022

Une seule convention de pourvoi avec le SIDEVAM 976

Des engagements respectifs

Citeo

- Mets en place progressivement et exploiter le dispositif
- Définit et dimensionne le dispositif de collecte sélective
- Achète, implante et collecte les conteneurs
- Assure le tri, le conditionnement et le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques
- Mets en œuvre des actions de sensibilisation

SIDEVAM 976

- S'assure de l'adhésion des communes au dispositif
- Facilite les démarches et les procédures administratives pour valider les implantations des conteneurs dans les communes
- Assure la collecte des ordures ménagères
- Veille à ce que les communes enlèvent les détritux et dépôts sauvages à proximité des conteneurs

Des prestataires pour chaque maillon de la chaîne

Conformément aux cahiers des charges, les contrats passés par Citeo pour les besoins du pourvoi sont attribués par voie de mise en concurrence privée au terme d'une procédure impartiale, transparente et ouverte.

Précollecte



Maintenance
des bornes



Collecte



Tri



Reprise



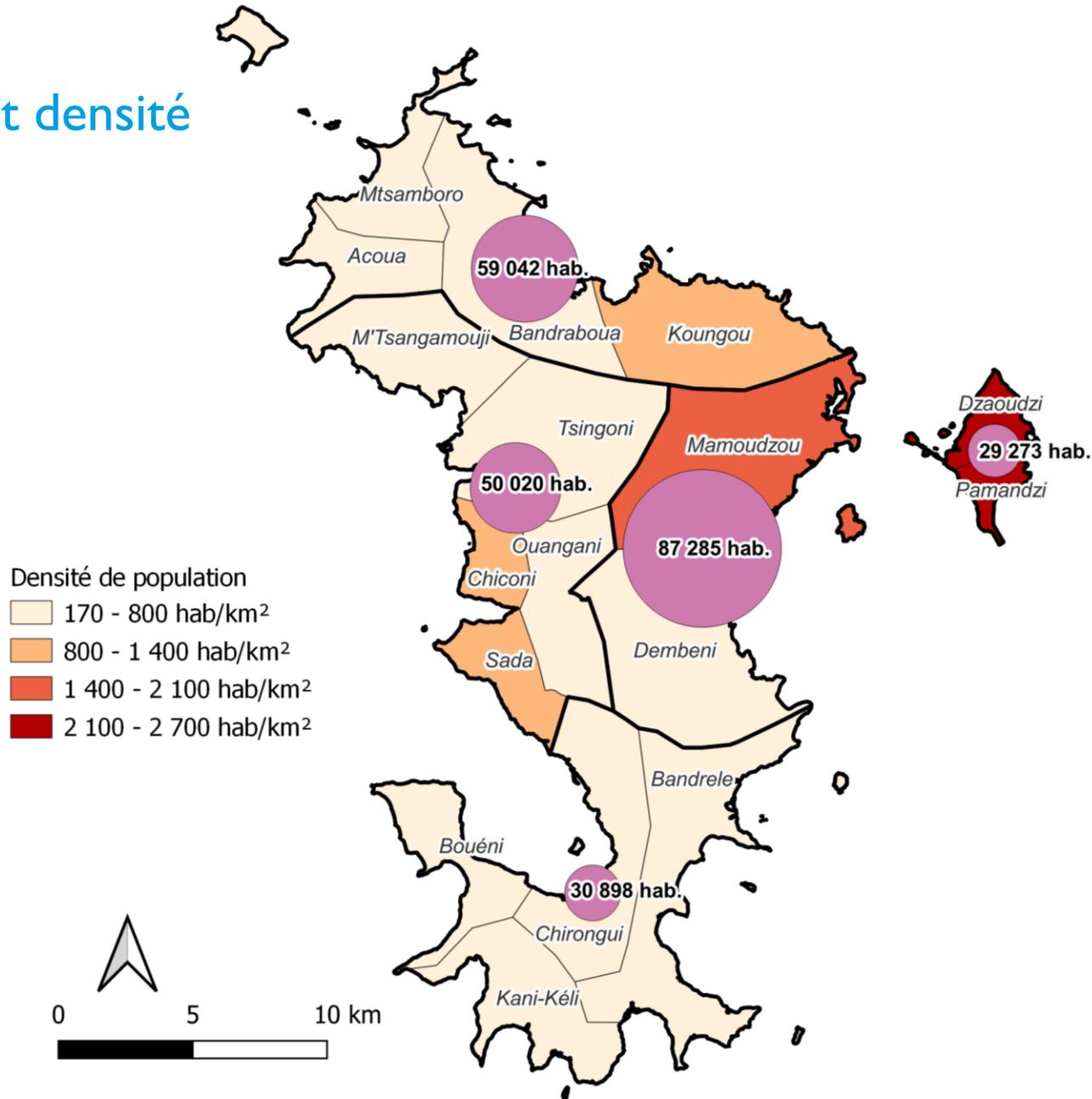
Communication



NAYMA



Population et densité



Prise en compte de la population INSEE (2017) :

256 500 habitants

Forte densité sur l'île :

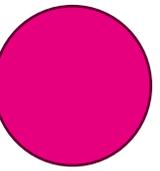
682 hab./km²

(sur la population recensée)

Avec des communes avec des densités supérieures à **2 000 habitants au km²**

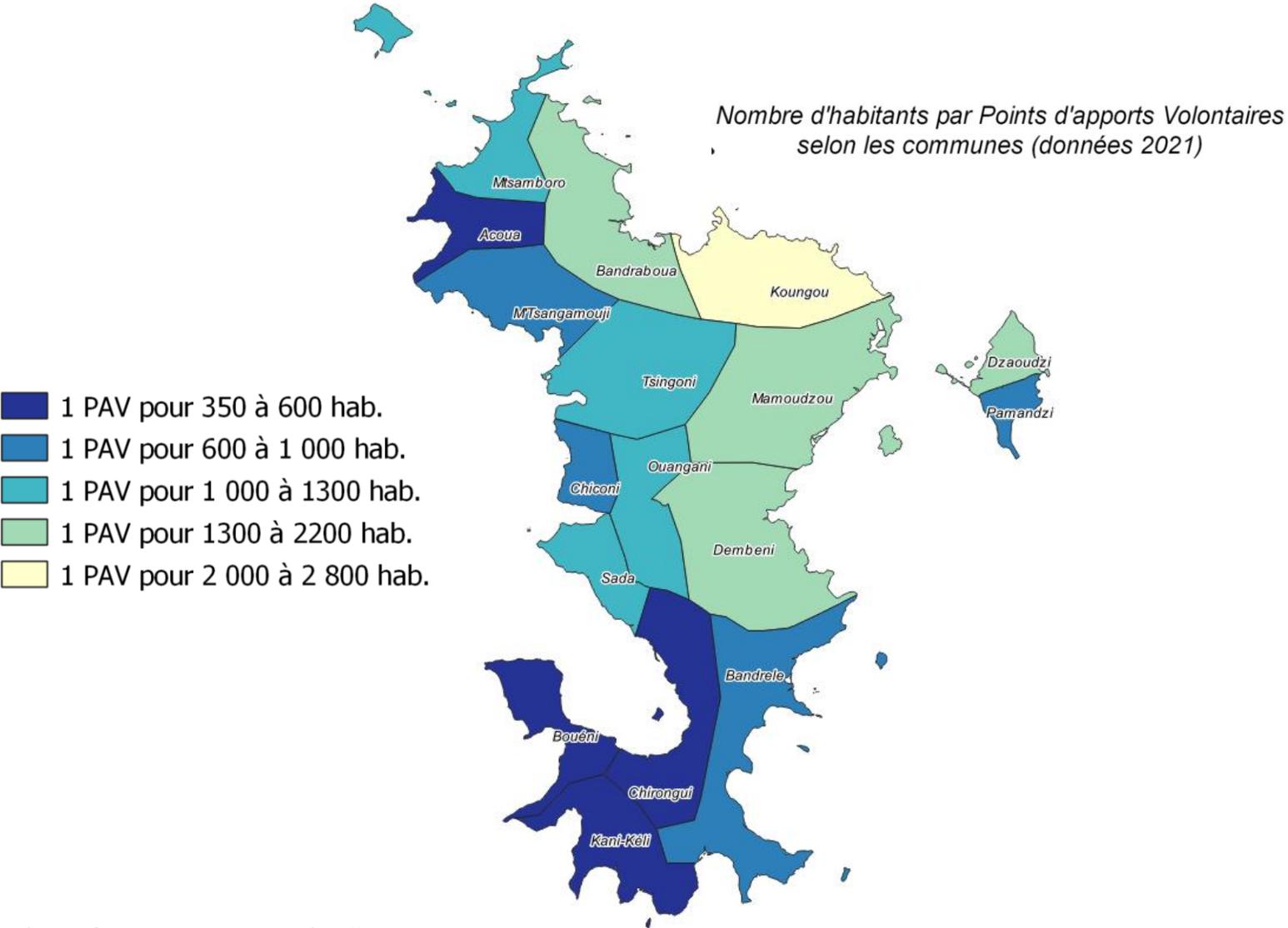
(à titre de comparaison, la moyenne nationale est de 106 hab./km²)

Collecte : dotation cible

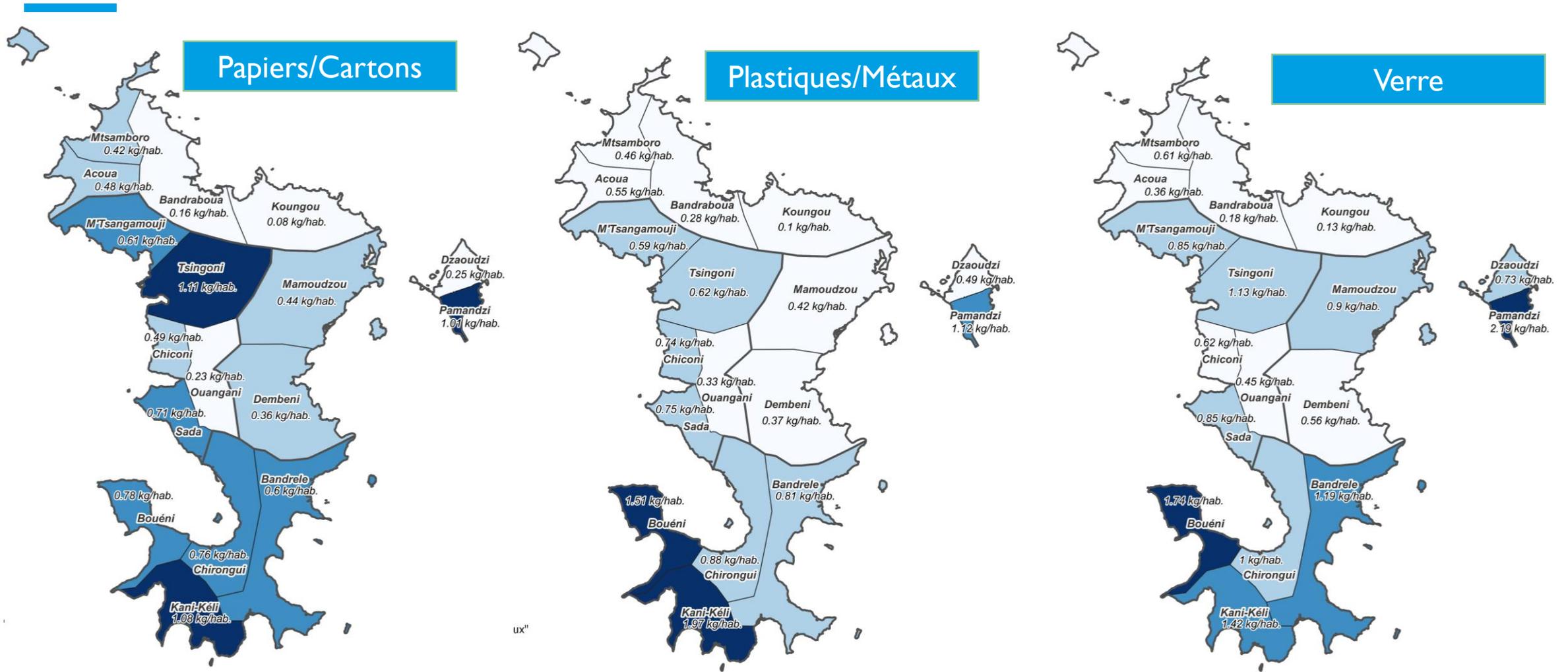


Flux	Population	Typologie d'habitat	Dotation moyenne de référence nationale (hab par borne)	Nombre de bornes cible	Nombre de bornes actuel (à fin 2022)
Plastique/Métal	256 518	Urbain	376	682	292
Papiers/Cartons	256 518	Urbain	376	682	201
Verre	256 518	Urbain	376	682	206

Collecte : dotation en point de collecte

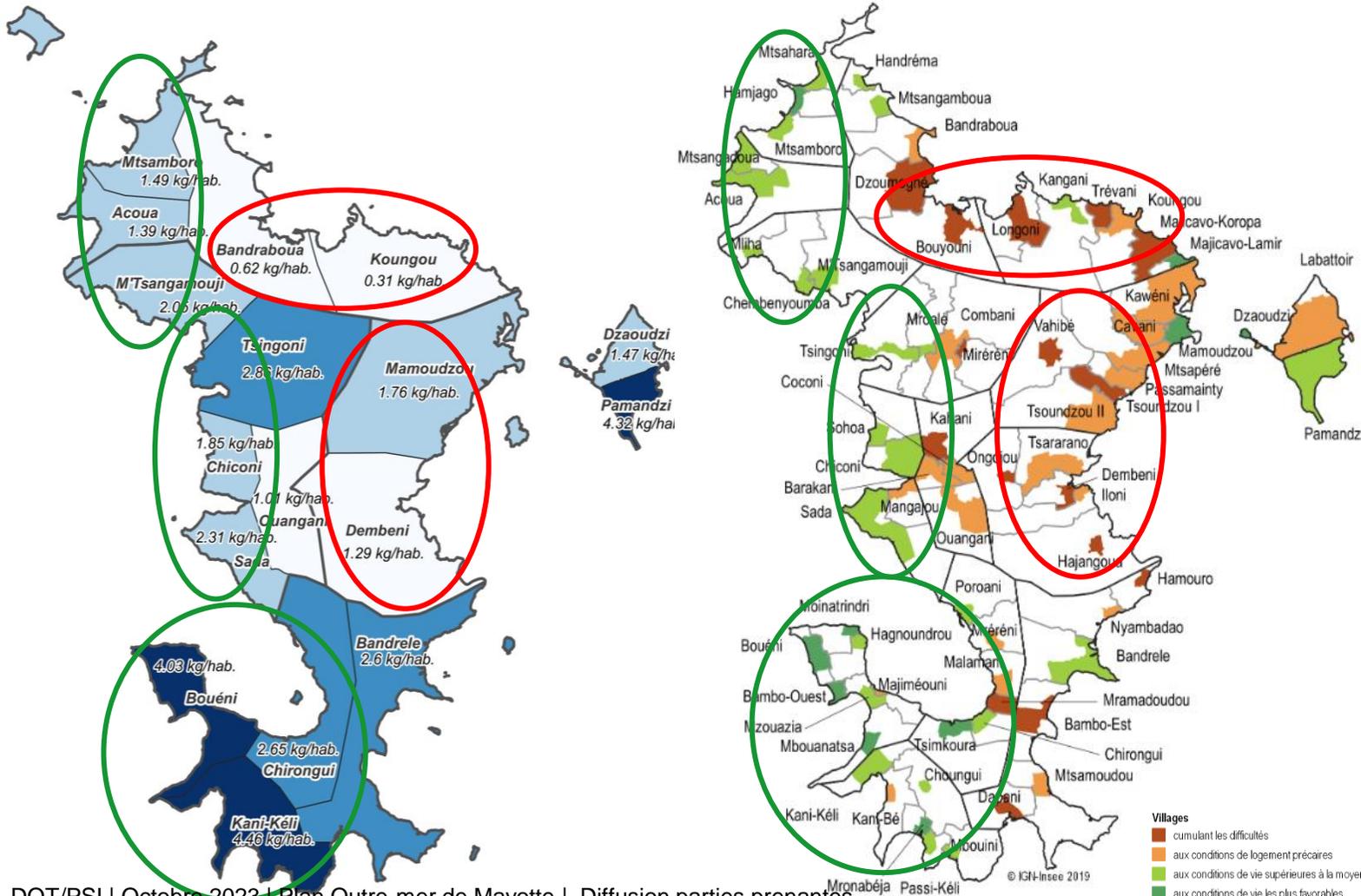


Ratio de collecte par flux : Papiers-Cartons / Plastiques-Métaux / Verre



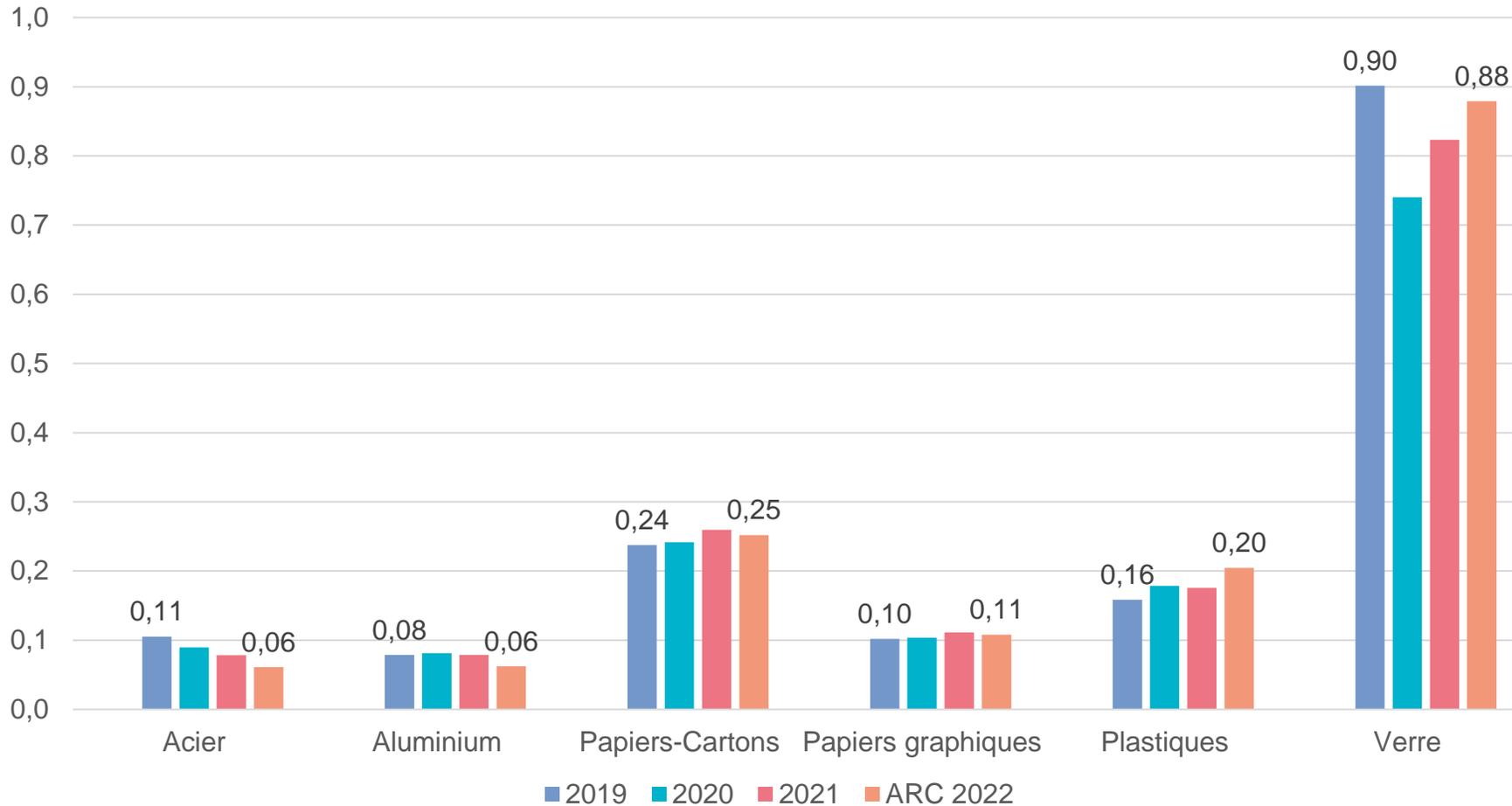
De manière générale, il y a peu de différence entre les performances de collecte selon les flux : les communes qui ont des performances élevées et des performances faibles restent les mêmes.

Liens entre performance de tri et conditions de vie des villages



Il existe un lien très fort de cause à effet entre le type d'habitat de la population et les taux de collecte des différentes communes.

Evolution des performances depuis 2018 par matériaux (kg/hab/an)



Evolution des kg/hab/an entre 2018 et 2022 :

- Acier : **-42%**
- Aluminium : **-21%**
- Papiers-cartons : **+6%**
- Papiers graphiques : **+6%**
- Plastiques : **+29%**
- Verre : **-2%**

La baisse de performance en 2020 est due à la crise sanitaire liée au COVID 19 qui a impacté les tonnages collectés.

Le contexte sécuritaire impacte également la collecte.

Evaluation du gisement : méthodologie

L'estimation du gisement à Mayotte a été réalisée en additionnant :

- La part des emballages ménagers¹ restant dans les OMR dans le MODECOM 2018 réalisé par l'ADEME.
- Les tonnages triés en 2021 ramenés en kg/hab/an (les papiers-cartons collectés en mélange et non séparés au centre de tri ont été répartis entre cartons et papiers graphiques selon la clé de répartition : 70/30).

Les données Insee n'ayant pas été mises à jour, la population de 2019 à 2022 a été prise identique.

En raison des difficultés d'export, certaines années aucune tonne n'a été évacuée. Elles ont été alors évacuées les années suivantes. Pour avoir des données annuelles représentatives, nous avons choisi de travailler avec les tonnes triées et non les tonnes recyclées.

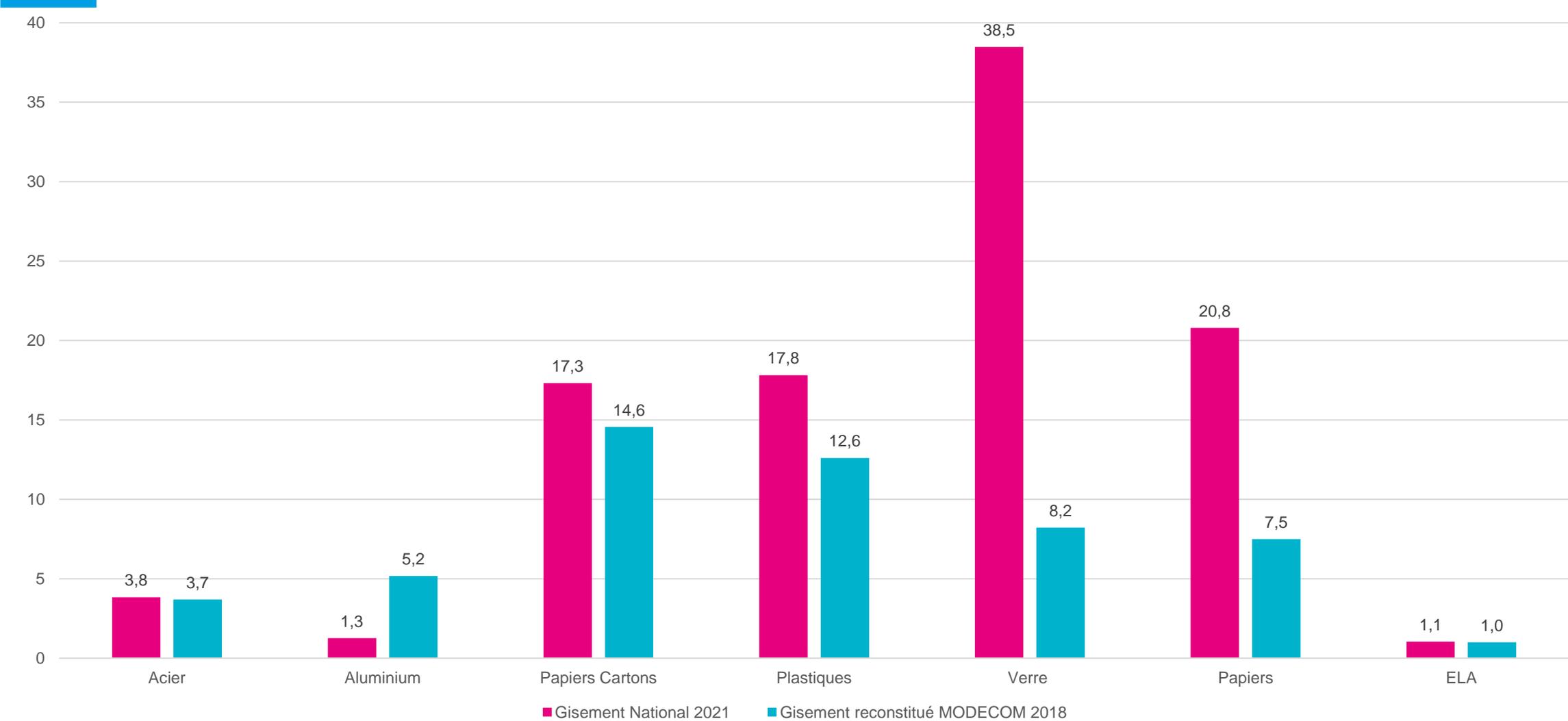
La part des emballages ménagers dans chaque catégorie de matériau a été isolée autant que possible dans le MODECOM.

Une part d'humidité a été enlevée pour prendre en compte les souillures présentes dans les OMR (calculée à partir des taux d'humidité par matériaux du MODECOM Réunion) et 10 % d'humidité naturelle a été réintroduite pour les papiers et cartons.

Le gisement reconstitué à Mayotte est comparé au gisement contribuant national 2021.

¹ Les données des MODECOM ont été retravaillées pour isoler les emballages provenant des ménages de chaque catégorie de déchets

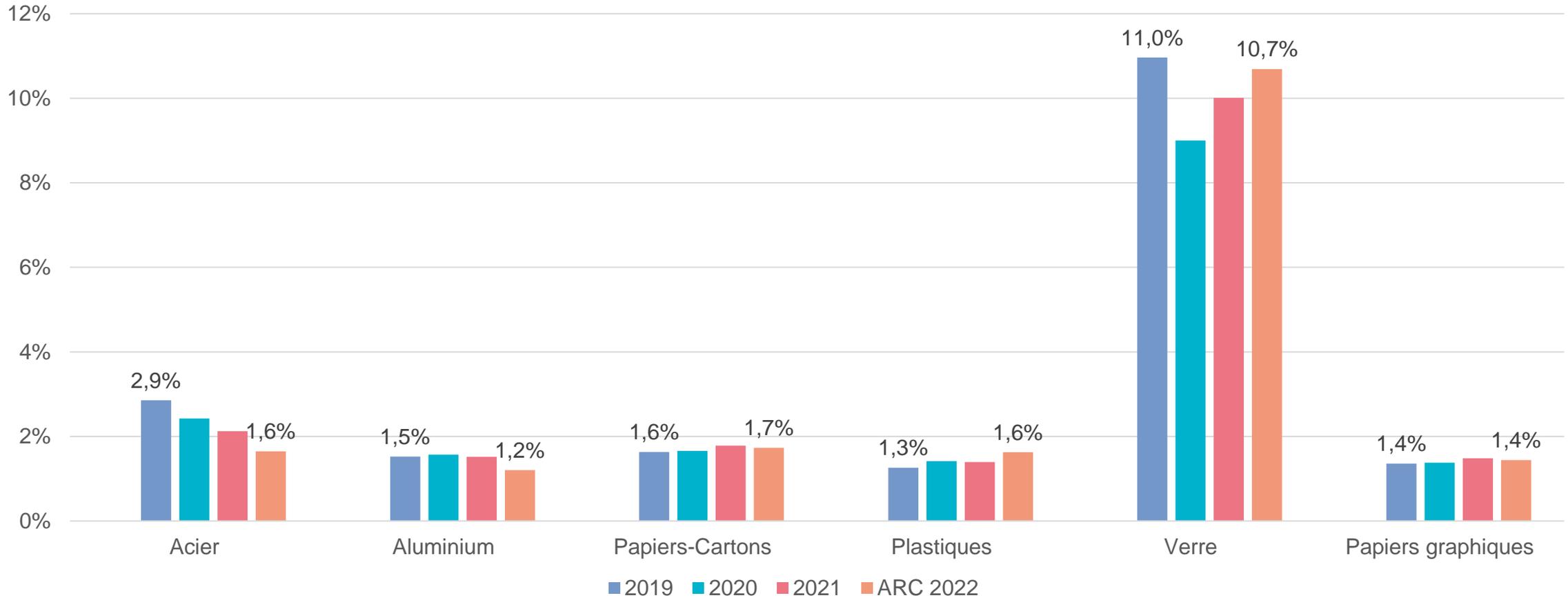
Gisement d'emballages ménagers reconstitué à Mayotte en kg/hab/an



Taux de captage par matériaux à Mayotte (ancienne méthodologie)



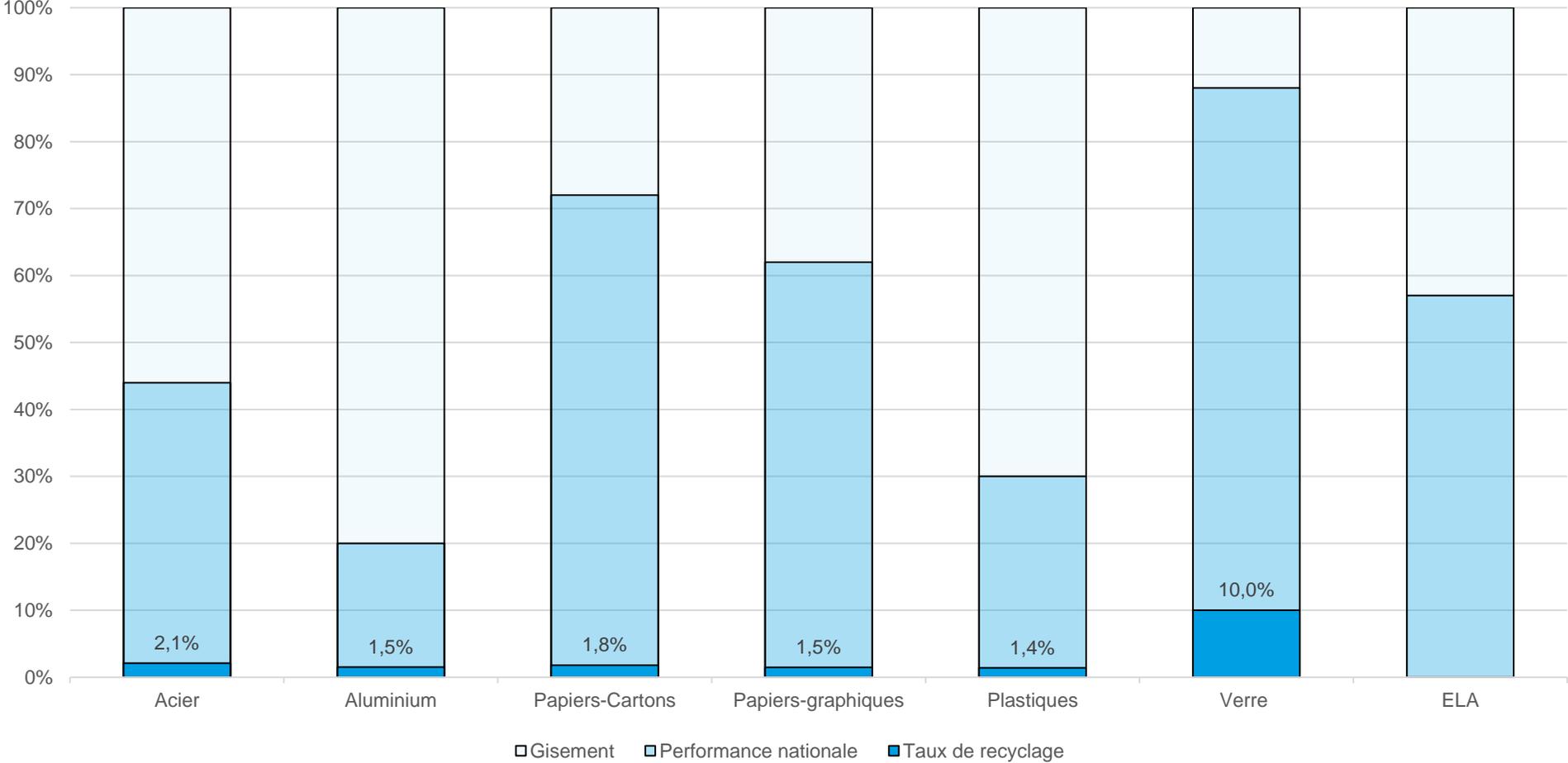
Pour le calcul des taux de captage, le gisement pris en compte est celui calculé précédemment à partir du MODECOM, il a été considéré égal pour les 4 années



	Acier	Aluminium	Papiers-cartons	Papiers-graphiques	Plastique	Verre
Taux de captage 2022	1,6%	1,2%	1,7%	1,4%	1,6%	10,7%
Evolution par rapport à 2021	-22%	-21%	-3%	-3%	+17%	+7%

Objectif par matériaux, Mayotte

Taux de recyclage à atteindre : performances nationales



Les kg/hab/an recyclés ont été comparés aux taux de recyclage calculés avec l'ancienne méthodologie : en divisant les quantités soutenues donc recyclées par le gisement contribuant national

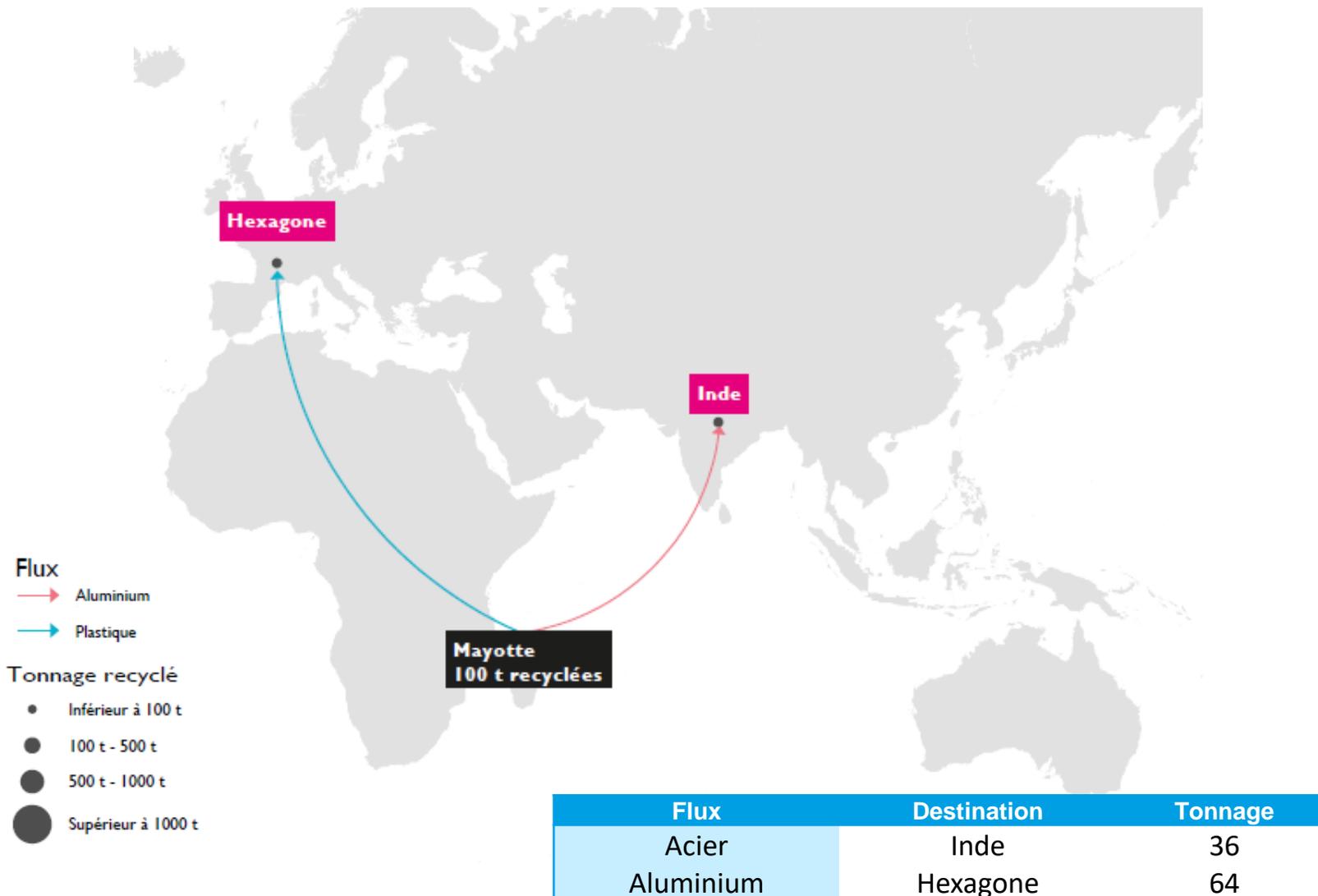
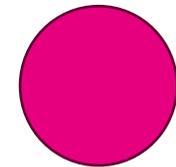
Les taux de recyclage de l'acier et de l'aluminium ne prennent pas en compte les métaux de mâchefer et de compost pour être représentatifs de la situation en Outre-Mer.

Quantités à recycler pour atteindre les objectifs

		Acier	Aluminium	Papiers-cartons	Papiers graphiques	Plastique	Verre
Données 2021	T recyclées	20	20	67	29	45	211
	kg/hab/an recyclés	0,1	0,1	0,3	0,1	0,2	0,8
Pour atteindre les performances nationales	kT à recycler supplémentaires	0,4	0,2	2,6	1,1	0,9	1,6
	kg/hab/an à recycler supplémentaire	1,5	1,0	10,2	4,5	3,6	6,4

Les chiffres dans le tableau correspondent aux ktonnes et kg/hab/an à recycler en plus des tonnages 2021 pour atteindre les mêmes performances qu'en hexagone. Les objectifs sont extrêmement élevés.

Traitement : destination des exports en 2021



Emballages légers : 64% en hexagone et **36%** en Asie

Type de traitement réalisé :

- **Export** : matière première secondaire

En 2021, il y a eu très peu d'export de matière depuis Mayotte. L'impact de la crise sanitaire sur la régularité des lignes de fret de Mayotte a été extrêmement important.

Mayotte : bilan de la reprise 2021



Standards	Tonnages	Recettes	Coûts	Soldes	€/T	
					2021	2020
Aluminium	35,60 T ↑	12 973,40 € -	9 514,44 €	3 458,96 €	97,16 € ↓	180,35 €
PET foncé	64,38 T ↑	13 519,80 € -	16 394,57 € -	2 874,77 €	- 44,65 € ↑	
Total	99,98 T ↑	26 493,20 € -	25 909,01 €	584,19 €	26,25 € ↑	- 0,69 €

- **Détérioration** du coût de l'aluminium, qui reste cependant bénéficiaire
- Pas de reversement car territoire en pourvoi

Conclusion

Le système de collecte mis en place actuellement est un bon moyen de démarrer la collecte des recyclables, de sensibiliser sur le sujet du tri.

Cependant, les difficultés techniques liées aux bornes montrent les limites du système. En effet, le diagnostic montre qu'un maillage plus important permet de booster les performances de collecte mais dans une certaine limite. Une densification du parc doit être accompagnée d'une sensibilisation très forte menée auprès des habitants par l'ensemble des acteurs (CITEO, syndicat de traitement, EPCI collecte...).

Une réflexion est également à mener pour que l'ensemble de la population ait accès aux bornes de tri.

03

Plan d'actions à Mayotte

Déclinaison des actions à mettre en œuvre

Collecte et Tri

- Poursuivre le développement du dispositif
- Mettre en œuvre l'Extension des Consignes de Tri
- Développer les dispositifs de collecte hors foyer
- Accompagner les dispositifs d'incitation au tri

Mobilisation

- Développement des actions de mobilisation avec des campagnes grand public et des activations terrain

Recyclage

- Accompagnement des lauréats de l'AMI valorisation locale
- Nouvel AMI valorisation locale en 2024
- Mise œuvre opérationnel de la reprise des matériaux

Déchets Abandonnés

- Contrat spécifique pour la prise en charge des coûts de nettoyage
- Accompagner les associations sur les opérations de nettoyage

Réemploi

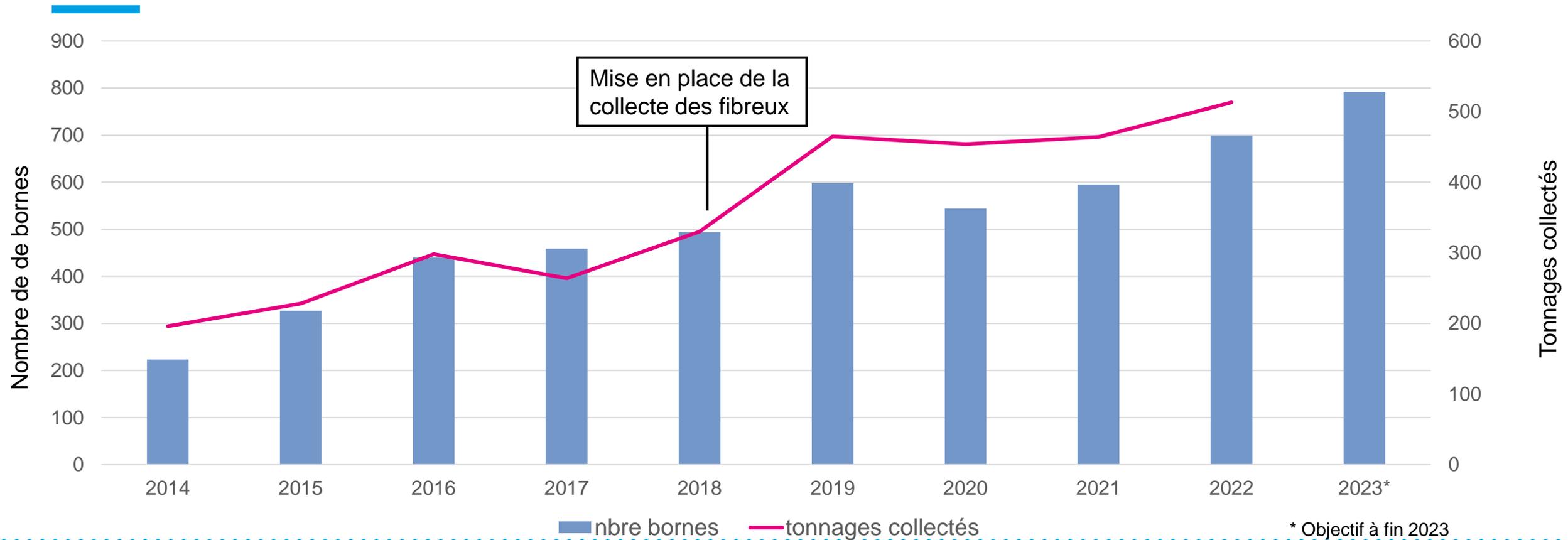
- Appel à projets doté de 50M€ pour produire des emballages réemployables

3.1



Collecte et Tri

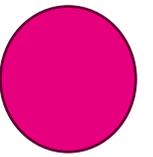
Poursuivre la densification du parc de bornes



Citeo poursuit la densification du parc de bornes afin d'augmenter les performances de collecte.

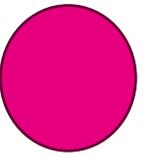
Cette action va être poursuivie.

Pourvoi à Mayotte, projets à fin septembre 2023



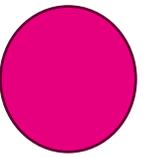
Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Densification des Tri-O	Aujourd'hui il y a 228 points d'apport volontaire appelée Tri-O sur le département de Mayotte. La dotation moyenne est d'un PAV pour 1300 habitants.	L'action de densification vise à diminuer par 2 le nombre d'habitant par borne en 3 ans (Soit sur la durée d'un pourvoi).

Pourvoi à Mayotte, projets à fin septembre 2023



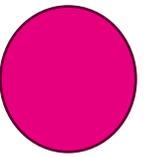
Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Renouvellement des anciennes BAV	A ce jour il coexiste sur le territoire différents modèles de bornes. Les plus anciennes en plastique ont été implantés entre 2013 et 2018.	L'action vise à renouveler le parc vieillissant de manière forte, avec la mise en place d'un plan d'action sur 3 ans pour renouveler le parc des bornes plastiques

Pourvoi à Mayotte, projets à fin septembre 2023



Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Collecte Hors-Foyer Evènementiel	Aujourd'hui il n'existe pas de dispositif de collecte hors foyer lors d'évènements.	<p>Proposer la mise en place de dispositifs de collecte mobile lors d'évènement avec de la sensibilisation au geste de tri.</p> <p>L'idée est d'expérimenter en 2024 et de voir le déploiement et/ou l'adaptation de cette solution selon les retours d'expérience pour faire une montée en puissance sur les années à venir.</p> <p>Rédaction d'une charte et d'un mode opératoire type afin de systématiser le tri Hors-foyer sur les évènements et d'autonomiser les acteurs</p>
Collecte Hors-Foyer Rue	Aujourd'hui il n'existe pas de dispositif de collecte hors foyer dans le cadre du nettoyage urbain.	Accompagnement des communes dans la mise en place d'un nettoyage urbain "sélectif", en particulier dans le cadre des conventions déchets abandonnés.

Pourvoi à Mayotte, projets à fin septembre 2023



Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Mobilisation – Plan Média	Aujourd'hui, Citeo communique via la page facebook Haraka le tri.	<ul style="list-style-type: none">• Refondre l'identité visuelle de la page Haraka le tri. => Investir des moyens sur les médias traditionnels (masse et proximité : Tv, radio, affichage extérieur). Investir des moyens sur les médias sociaux : diversifier les réseaux Facebook, Instagram, TikTok, produire du contenu et tisser des partenariats auprès des créateurs de contenus.
Mobilisation – Communication de proximité	En 2023, Citeo a sensibilisé l'ensemble du territoire Mahorais via des actions de sensibilisation grand public au niveau des points de collecte (nouvelle implantation 2022, 2023 et point de collecte déficients, ...)	Animations de proximité programmées : <ul style="list-style-type: none">-À l'occasion de l'implantation de nouveaux Tri-O-À l'occasion du renouvellement des Tri-O-Dans la zone de chalandise des Tri-O les moins performants L'idée est d'ailler de plus loin dans le message de sensibilisation sur le geste de tri.

Mettre en œuvre de l'Extension des Consignes de Tri (ECT)

Barquettes en PET (mono et multicouches)



Emballages en PS/PSE/XPS



Briques alimentaires



PE et PP



PE-PET et PP-PET



Complexes Aluminisés



Complexes PE-PA



Complexes PE-PP

Le déploiement de l'ECT doit intervenir au 31/12/2022 au niveau hexagonal.

La mise en œuvre effective pourra être décalée au 1^{er} janvier 2026 pour les DROM-COM.

Mettre en œuvre l'ECT – Les études engagées

- Citeo a assuré la **maîtrise d'ouvrage** de l'étude de préfiguration de l'ECT.
- Citeo a lancé une consultation et à **sélectionné le bureau d'études TRIDENT Service** chargés de réaliser ces études.
- Mise en place d'un comité de pilotage avec :
 - ✓ les **EPCI** à compétence « **collecte** » et « **traitement** »,
 - ✓ Le **Département** en charge du PTPGD,
 - ✓ l'**ADEME** régionale,
 - ✓ La **Préfecture**,
 - ✓ la **DEAL**.



Mettre en œuvre l'ECT - Construction des scénarios



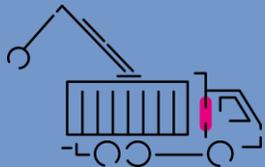
Sensibilisation

Communication commune et harmonisée en appui du tissu associatif local



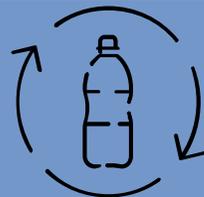
Pré-collecte

Densification des PAV – Développer l'accès au tri (via point de regroupement) – gratification sur certains quartiers ?



Collecte

Conservation du système plastiques-métaux / papiers-cartons / verre



Tri et recyclage matière

Capacité – Type de tri - Exutoires matières

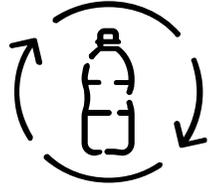
Mettre en œuvre l'ECT - Comparer des scénarios



Economique



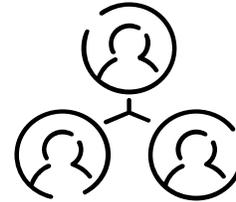
Social



Filière locale
de recyclage



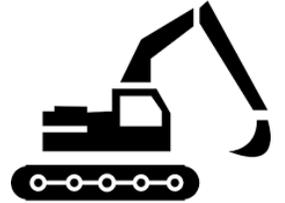
Environnemental



Communication



Standard
et Surtri

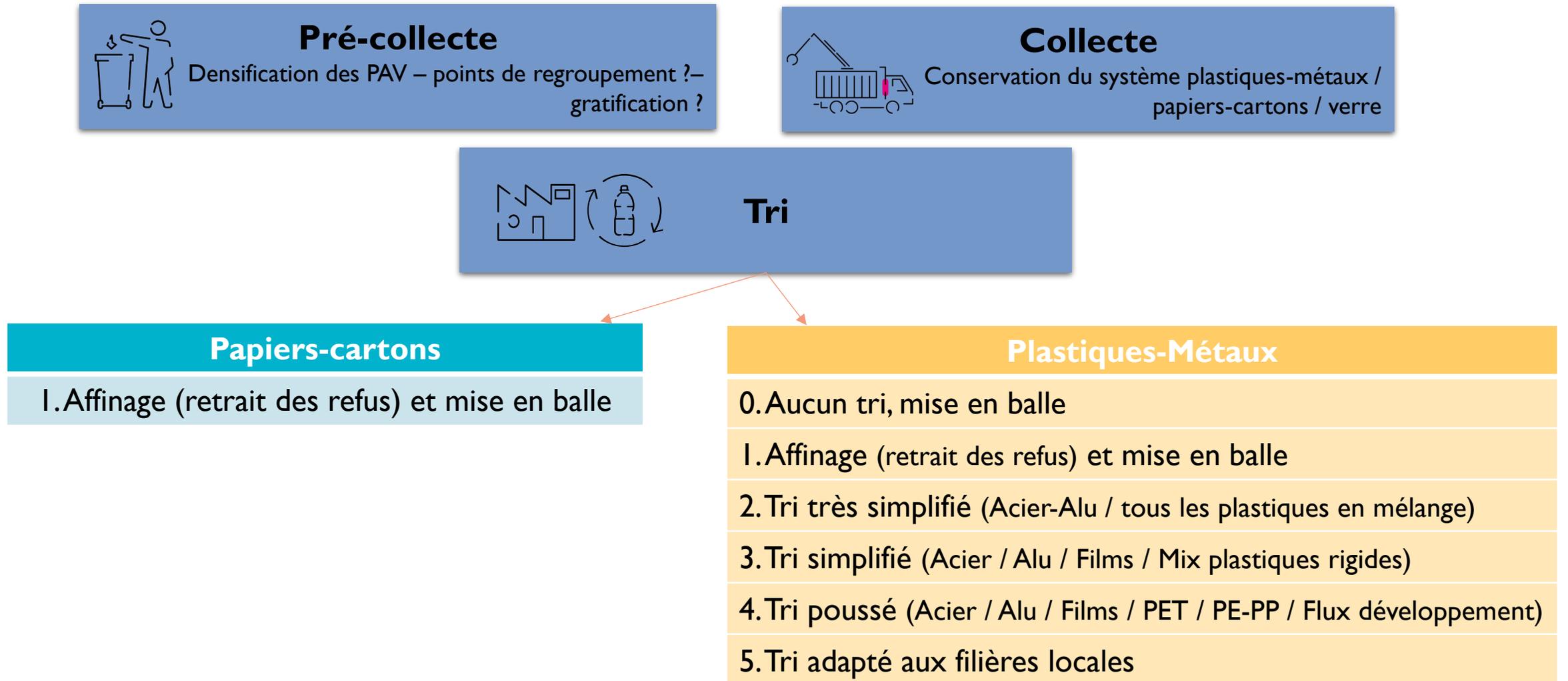


Emprise foncière
et travaux



Analyse multicritère des scénarii et mise en œuvre

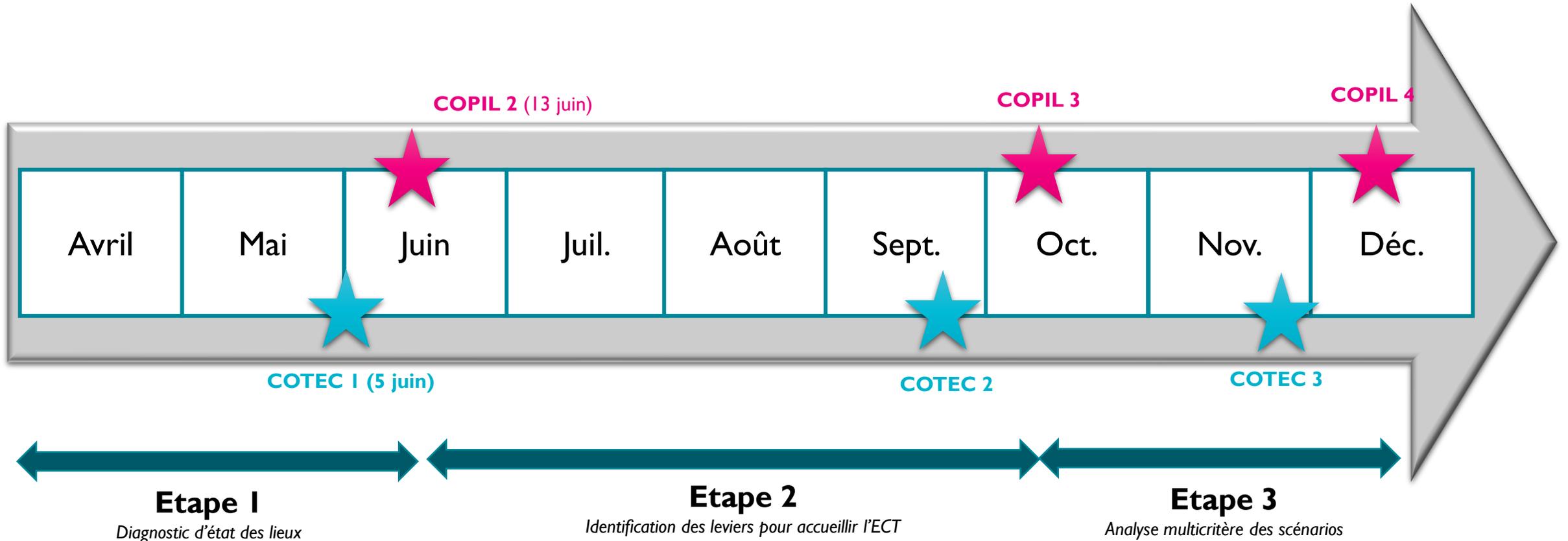
Mettre en œuvre l'ECT - Proposition de scénarios sur le tri



Mettre en œuvre l'ECT - Prochaines échéances

 = Réunion du comité technique
(en distanciel)

 = Réunion du comité de pilotage (en présentiel)



Accompagner les dispositifs d'incitation au tri : un AMI propre aux Outre-mer



Capter plus de tonnes.

mobilisation des citoyens

solutions de collecte nouvelles et complémentaires au dispositif existant



Soutenir l'innovation.

Amorçage de projets en développement.

garantir la **reproductibilité**

démontrer leur **viabilité économique** à plus grande échelle.



Promouvoir le geste de tri.

Innovation technique ou contextuelle.

Incitation **solidaire** avec versement de dons à des associations.



Accompagner des publics à faibles performances.

spécificités territoriales et solutions adaptées.

accompagner les publics peu ou pas impliqués

Par cet Appel à Manifestation d'Intérêt, Citeo souhaite aider techniquement et financièrement les acteurs souhaitant améliorer la collecte. Les modalités d'accompagnement sont en cours d'élaboration pour lancement S2 2023.

3.2



Mobilisation

Le contexte

Depuis 2020, avec l'effet Covid, Citeo a stoppé toute communication sur les médias traditionnels et de masse à Mayotte pour se recentrer avec plus de pédagogie sur les réseaux via sa page Facebook dédiée : **Haraka le tri** (slogan mahorais de sa plateforme publicitaire créée en 2017).

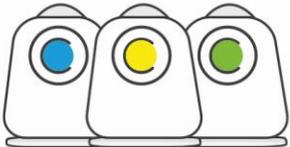
Citeo s'appuie en parallèle sur 3 dispositifs de mobilisation avec la fédération MNE :

- les actions de proximité ;
- La « formation » des acteurs de la société civile ;
- la sensibilisation dans les établissements scolaires.

En 2022, au total, près de 3 000 personnes ont été sensibilisées au tri et au recyclage des emballages et papiers :

- 1 287 mahorais du grand-public ;
- 276 acteurs de la société civile (associations, collectivités...) ;
- 1 329 scolaires.

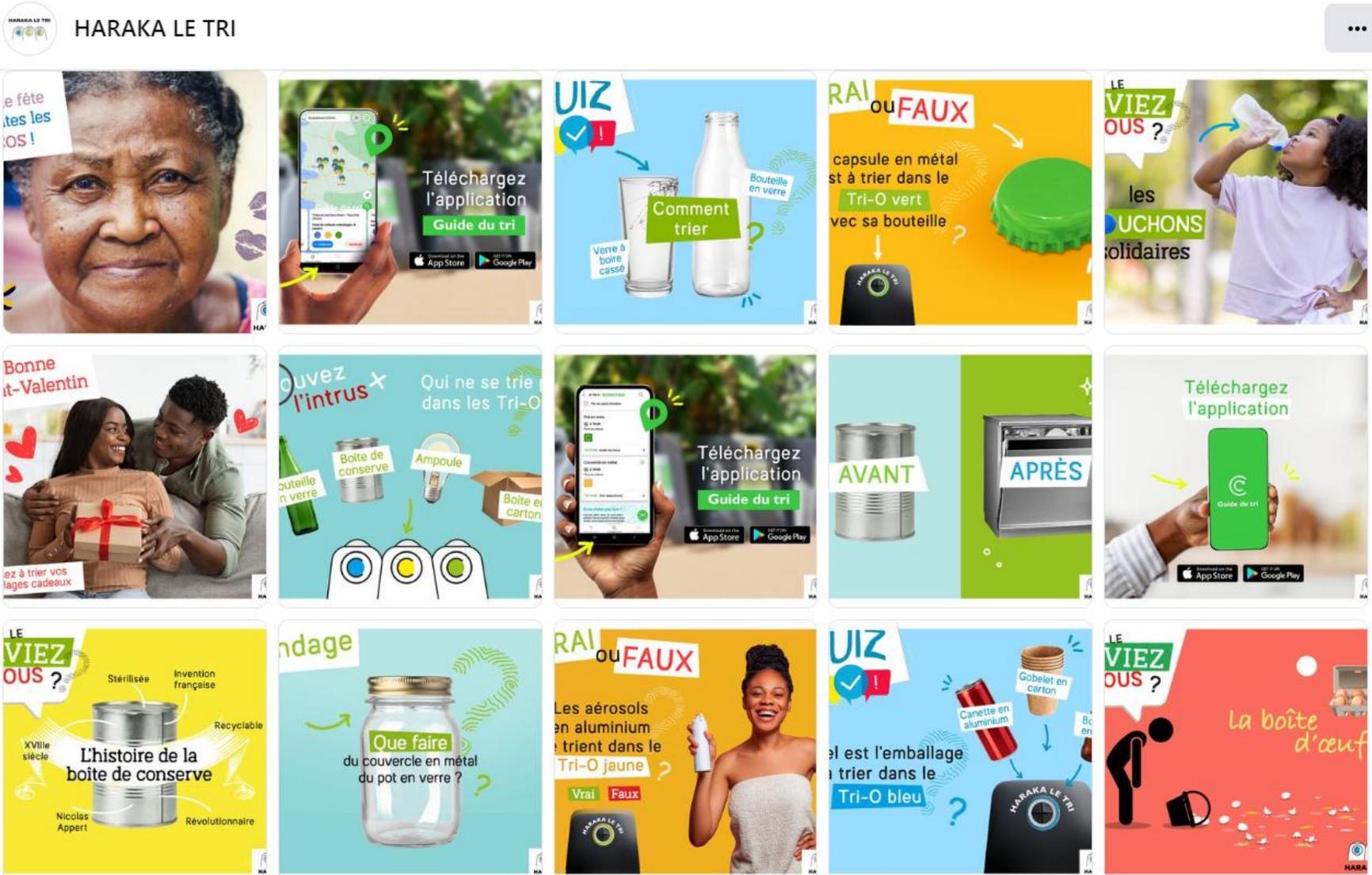
Un message centré sur les consignes de tri et les Tri-O (recto du memo tri)



Un besoin de donner du sens au geste de tri (verso du memo tri) et deux vidéos



La page Haraka le tri



Le plan d'action 2023

2 axes de travail

Plan media

Refondre l'**identité** de la plateforme de communication en la rendant plus humaine et plurielle.

Investir des moyens sur les médias traditionnels (masse et proximité : Tv, radio, affichage extérieur).

Investir des moyens sur les **médias sociaux** : diversifier les réseaux Facebook, Instagram, TikTok, produire du contenu et tisser des partenariats auprès des créateurs de contenus.

Communication de proximité par l'association Nayma

90 animations de proximité programmées :

- À l'occasion de l'implantation de nouveaux Tri-O
- Dans la zone de chalandise des Tri-O les moins performants.

3.3



Recyclage

Pourquoi un AMI sur la valorisation locale en Outre-mer ?

Les territoires ultra-marins ont majoritairement recours à l'**exportation pour le recyclage**

La principale raison est structurelle :

leur **faible bassin de population** génère des **volumes de déchets trop limités** pour favoriser le déploiement d'infrastructures de recyclage industrielles de manière pérenne

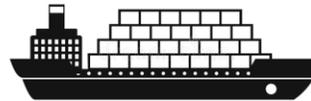
Conséquences :

Valorisation locale



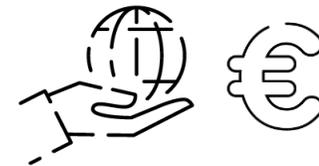
Verre uniquement
(sauf la Réunion et Mayotte)

Exportation



80% des tonnages,
soit en moyenne **8 000 km parcourus** par tonne

Impact



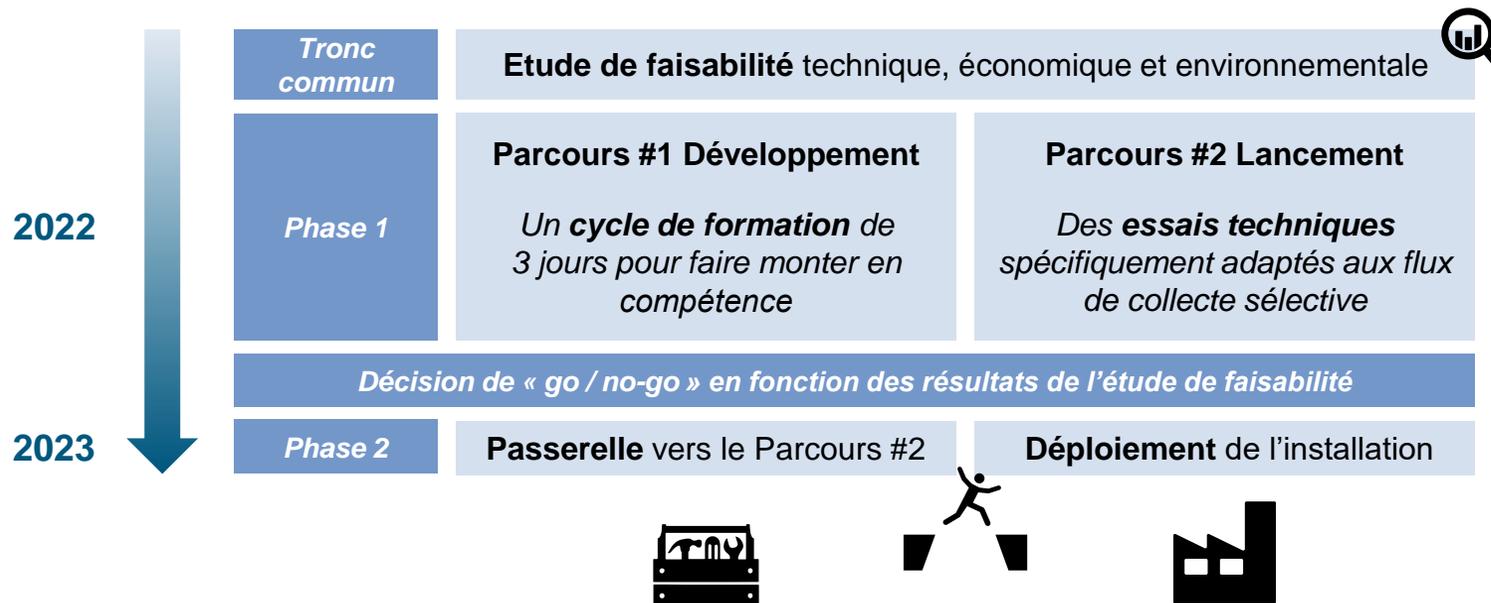
**Coût économique et
environnemental**

Rappel de l'AMI Valorisation locale en Outre-mer en cours

Objectifs :

- fournir un **accompagnement technique et financier** au développement de solutions locales de valorisation des matériaux issus de la collecte sélective dans les territoires ultramarins
- valoriser le développement du **savoir-faire de ces territoires**

Méthode : deux parcours distincts, adaptés au niveau d'avancement des projets et reliés par une passerelle :



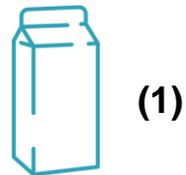
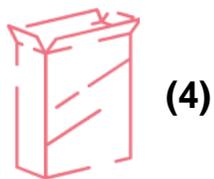
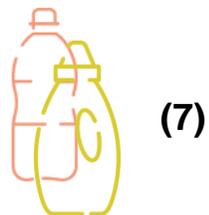
Rappel de l'AMI Valorisation locale en Outre-mer en cours

Financement :

- prise en charge complète de la formation du Parcours #1
- jusqu'à 80% de taux de financement selon les lignes de dépenses éligibles (études, tests, équipements)

Dépenses éligibles	Taux de financement Citeo	Plafond de financement Citeo
Parcours #1 : Développement (dépenses gérées en propre par Citeo)		
Formation (ateliers thématiques)	100%	N/A
Frais de participation aux ateliers (transport, restauration, hébergement)	100%	N/A
Parcours #2 : Lancement		
Tests (caractérisations, analyses en laboratoire, prototypages, etc.)	80%	10 000 € / test
Equipements (amortissement d'achat ou location pendant la durée de l'AMI)	80%	300 000 €*
Communication (prestations, événements, etc.)	30% des dépenses éligibles du projet	5 000 € / campagne
Tronc commun		
Etude de faisabilité (BE / consultance)	80%	50 000 €
Pilotage		
Pilote (1 RH ou AMO pour le la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des résultats)	15% des dépenses éligibles du projet	20 000 €

15 projets lauréats répartis sur 4 territoires



<p>(paillettes et granulés) (mobilier)</p>	<p>(pulpe sèche et humide) (articles moulés)</p>		<p>(ajout béton)</p>	
<p>(mobilier et construction)</p>	<p>(alvéoles d'œufs)</p>			
<p>(paillettes et granulés) (mobilier)</p>		<p>(isolant thermique)</p>		<p>(électricité et chaleur)</p>
	<p>(alvéoles d'œufs)</p>		<p>(média filtrant)</p>	

Calendrier de mise en œuvre de l'AMI

Réalisations en 2022 :

- Inauguration de la plateforme de recyclage STS à la Réunion en avril 2022
- Ateliers de formation des projets de Parcours #1 à Paris du 14 au 16 juin 2022



STS relève le pari du recyclage du verre

Spécialisée dans le tri des déchets du BTP, STS lance en avril 2022 à Pierrefonds une activité de broyage du verre, qui sera incorporé dans le béton par les principaux fabricants de l'île.

Par Bernard Grollier

Depuis une quinzaine d'années, le site de Sud Traitement Service (STS) attire les regards des automobilistes quittant Saint-Pierre en direction du Nord. À deux pas de la quatre-voies, sur trois hectares, STS accueille chaque année entre 80 et 130 000 tonnes de déchets du BTP pour les trier et si possible les valoriser, en granulats à usage routier et brayats de bois pour l'horticulture. L'entreprise, fondée par Philippe Frégence et Rodolphe Lorton, à la tête de deux PME du BTP, a également développé une filière de recyclage des déchets de plâtre, incorporés dans les produits de Ciments de Bourbon.



Philippe Frégence (à g.), cofondateur de Sud Traitement Service (STS), et Eric Rollin, directeur technique, dans son centre de valorisation des déchets, à Pierrefonds.

« Nous captions également du verre, comme des vieux nacres ou des vitres de fenêtres, ainsi que 800 tonnes de verres plats, explique Eric Rollin, directeur technique de STS. On s'intéresse à ce gisement depuis longtemps

et après de longues recherches et divers essais, nous avons identifié un procédé de broyage produisant une poudre qui intéresse les fabricants de béton. » Ces derniers comprennent la porosité du basalte réunionnais en surdosant leur produit en ciment, ce qui a un coût. La poudre de STS permet de

réduire les quantités de ciment dans le béton et d'améliorer sa performance, notamment sa résistance à la fissuration. L'entreprise sudiste vient d'investir 7 millions d'euros dans son Centre de valorisation des déchets (CVD), sur la zone de Pierrefonds. Le haut bâtiment de 2 300 m² accueille à la fois la ligne de broyage du verre et les installations de traitement des déchets de plâtre, dont les capacités permettront de traiter la totalité du gisement réunionnais. « À une époque où l'approvisionnement extérieur devient compliqué, les ressources locales suscitent de l'intérêt, poursuit Eric Rollin. Le projet bénéficie de la désoséparation et de subventions, notamment parce que nous avons installé une centrale photovoltaïque en toiture pour couvrir 50 % des besoins de notre activité, énergivore. »

Le CVD travaille d'ores et déjà à organiser son approvisionnement, en attirant notamment le flux de la collecte sélective, qui représente la majorité du gisement. Outre les bouteilles, les verres plats et les pare-bris pourront également être transformés en poudre à Pierrefonds.

Citeo
5 mois • Modifié •
Les lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt valorisation locale des déchets en Outre-Mer se réunissent du 14 au 16 juin au RaiseLab pour participer à des ateliers pour développer leurs projets. 🍌 ...voir plus



À venir en 2023 :

- Finalisation des études de faisabilité et décision de go / no-go pour les projets en fonction des résultats, au S1 2023
- Financement des équipements pour le déploiement des installations de valorisation locale, à partir du S2 2023
- AMI valo locale saison 2 :

	?	?	?	?	?	?	
	?	?	?		?	?	
	?	?					
	?	?	?				?
	?	?	?				
	?	?	?	?	?	?	
	?	?	?	?	?	?	

Mise en œuvre opérationnel de la reprise des matériaux



V. Actions spécifiques à l'outre-mer

V.1. Principes généraux

V.1.c. Reprise et recyclage

Les principes communs de la reprise et du recyclage des déchets d'emballages ménagers conformes aux standards *s'appliquent* dans les territoires concernés, quelle que soit l'option de reprise et de recyclage, à toutes les tonnes triées en vue du recyclage et ouvrant droit à un soutien par le titulaire.

Le titulaire propose à la place de l'option de « reprise filière » une *option de reprise et de recyclage spécifique aux territoires ultra-marins*.

Dans cette option de reprise spécifique aux territoires ultra-marins, le titulaire propose aux collectivités territoriales avec lesquelles il a conclu un contrat, une *garantie de reprise* en toutes circonstances de l'ensemble des *déchets d'emballages conformes aux standards*, et ce pour chaque standard (à l'exception des standards spécifiques à l'extension des consignes de tri et aux papiers-cartons complexés), à un *prix de reprise positif ou nul*, départ du centre de tri ou de l'unité de traitement ou de plateforme de regroupement.

Le titulaire informe la collectivité territoriale des différents *coûts* qu'il supporte, des *prix de vente* et de la *destination* des matériaux triés.

Si pour un standard, les prix de vente sont supérieurs à l'ensemble des coûts supportés, *l'écart correspondant est versé à la collectivité territoriale*.



Concordance des tonnes des soldes EMB



Citeo contractualise directement avec les repreneurs (13 contrats en cours)



Citeo assume le coût de la reprise



Envoi d'un courrier annuel de bilan de la reprise



Reversement des standards bénéficiaires par CL et par flux

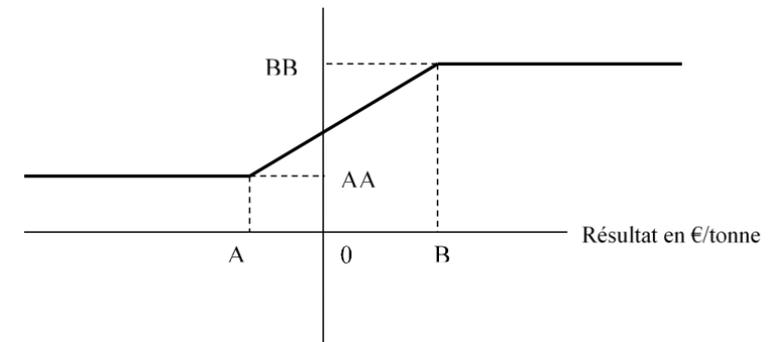
Mission d'état des lieux et refonte des contrats de reprise

Objectifs : optimiser les résultats de la reprise, notamment les recettes et coûts :

Phase 1 – Etat des lieux de la reprise DROM-COM en 5 lots :

- Documents contractuels
- Cadre normatif
- Marchés de rachat matière (recettes)
- Logistique terrestre et maritime (coûts)
- Opportunités d'exutoires régionaux

Formule de rémunération actuelle :



Phase 2 – Proposition d'un contrat-type et d'un guide d'appel d'offres

Prochaines étapes :

Mission BE :
T1-2 2023

AO :
T2-3 2023

Signatures contrats 2024 :
T4 2023

3.4

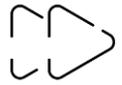


Déchets abandonnés

La « philosophie d'accompagnement » de Citeo en matière de lutte contre les déchets abandonnés

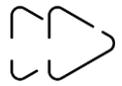


Les moyens de la REP doivent servir à réduire le nombre de déchets abandonnés d'emballages ménagers dans les espaces publics, urbains ou naturels.

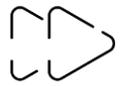


Le **nettoisement curatif** seul ne peut pas tout !

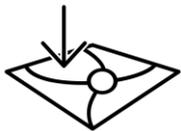
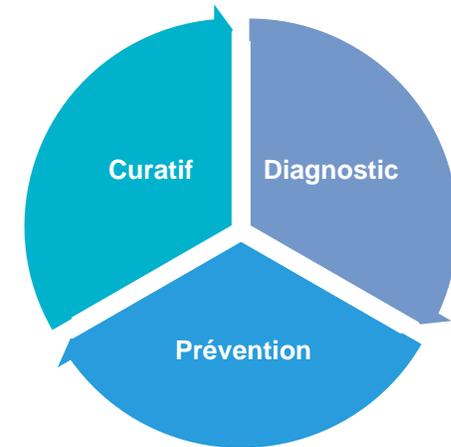
Pour agir efficacement sur le gisement et la pollution liée aux déchets abandonnés, il est primordial de mener :



des **actions de diagnostic** (connaître et comprendre)



pour mener les **actions de prévention adaptées**



Pour une efficacité optimale, il est intéressant d'agir sur de grands périmètres



Et en coordination avec d'autres acteurs pour bien appréhender la dynamique territoriale à l'œuvre

Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA)

Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) est un plan d'actions structuré pour prévenir et gérer efficacement les déchets abandonnés sur un territoire : il identifie les actions complémentaires associant diagnostic + préventif + curatif

Il est le cœur du partenariat avec Citeo

Le diagnostic - une étape indispensable

- Objectif : comprendre la pollution de DA sur le territoire (où, quoi, qui) et cibler les actions
- Un outil phare : la cartographie des hotspots

La prévention

- Objectif : donner les moyens de ne pas abandonner le déchet
- Des exemples : installer ou retirer des dispositifs de collecte et sensibiliser les usagers

Le nettoyage curatif

- Objectif : limiter l'impact sur la biodiversité
- Des exemples : opérations de nettoyage adaptées

Les cibles : au titre des déchets abandonnés, 2 grands types de **bénéficiaires**



Les collectivités territoriales
en charge de la salubrité publique
et leurs groupements

Entendues au sens de la convention comme
toute commune et tout EPCI à fiscalité propre.

Une **CONVENTION-TYPE**
avec couverture d'une partie des coûts de nettoyage,
en fonction de la taille et du milieu de la commune



Les autres personnes publiques

Toute personne morale de droit public
n'appartenant pas à la catégorie « Collectivités territoriales
en charge de la salubrité publique ou leurs groupements »
**en charge de l'entretien de terrains relevant de sa
gestion,**
dès lors que s'y trouvent des déchets devant faire l'objet
d'opérations de résorption ou de nettoyage.

Des **CONVENTIONS SPÉCIFIQUES**
en fonction des typologies de bénéficiaires
(gestionnaires de certains espaces naturels,
gestionnaires de réseaux routiers, autres personnes publiques)

Deux possibilités de conventionnement pour les collectivités territoriales en charge de la salubrité publique



ou



Une collectivité territoriale en charge de la salubrité publique peut...

Conventionner seule

La Collectivité territoriale, eu égard à ses compétences, peut mettre, seule, en œuvre l'ensemble des actions mentionnées dans le contrat-type sur son périmètre.

Elle sera seule signataire du contrat.

Conventionner en groupement via un mandataire

Si la collectivité territoriale souhaite s'associer à d'autres collectivités pour mettre en œuvre un plan d'actions **sur un territoire élargi**, les collectivités partenaires concluent **entre elles une convention de groupement** et désignent **un mandataire** qui sera signataire de la convention.

Le mandataire sera alors l'interlocuteur de Citeo. Les soutiens lui seront versés et il se chargera de les répartir entre les collectivités partenaires.

Les financements pour les collectivités des Outre-mer

Concernant les collectivités territoriales,
les pouvoirs publics ont fixé le barème permettant de calculer le montant des soutiens à verser
avec une variation en fonction du milieu et du nombre d'habitants de la collectivité

TYOLOGIE DU MILIEU DE LA COLLECTIVITÉ	MONTANT (€/hab/an)
Urbain : commune dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants permanents	5,44
Rural : commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	1,53
Urbain dense : commune dont la population est égale ou supérieure à 50 000 habitants permanents	7,31
Touristique (hors urbain dense) : communes qui remplissent au moins l'un des critères suivants: <ul style="list-style-type: none">• Plus d'1,5 lit touristique par habitant;• Un taux de résidences secondaires supérieur à 50 %• Au moins 10 commerces pour 1 000 habitants	5,95

Barème extrait du cahier des charges d'agrément de la REP Emballages ménagers

Une convention avec 3 niveaux d'engagement

- Une convention pluriannuelle de 3 ans (période 2023-2025), renouvelable une fois jusqu'au 31/12/2028.
- Synthétisée dans un seul fichier de convention « en ligne » via un espace dédié
- 3 niveaux d'engagement en fonction de la taille de la collectivité et de son groupement :



Accompagner les opérations de nettoyage

Citeo accompagne des associations qui mettent en œuvre des opérations de nettoyage en mettant à disposition des sacs translucides pour collecter les emballages en plastique, en métal et en verre puis en assurant la collecte, le tri et le recyclage.

Citeo assure également une formation aux consignes de tri pour les bénévoles qui participent à ses opérations.

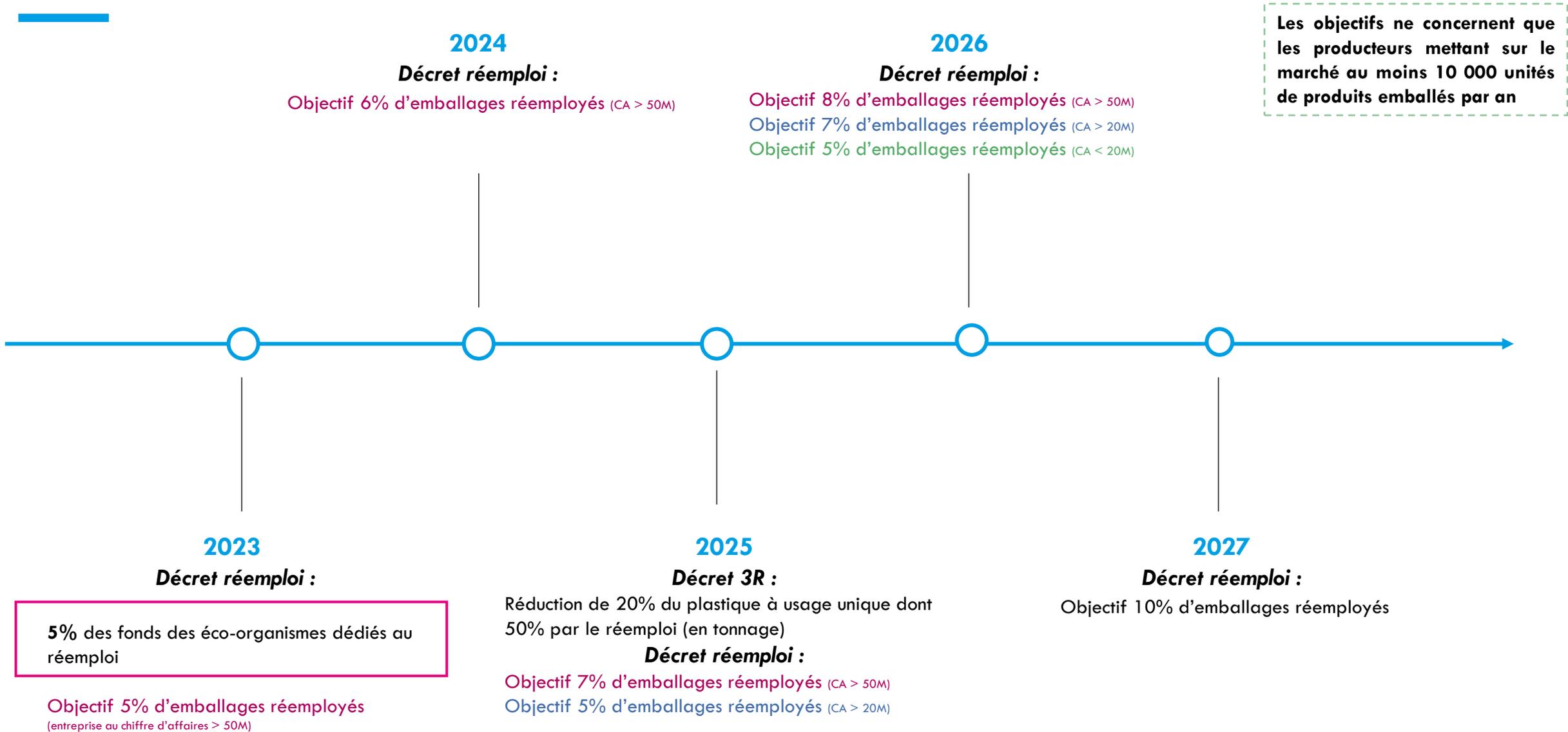


3.5



Réemploi

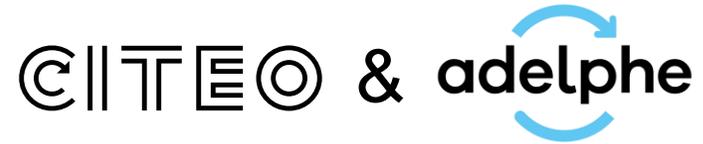
Une trajectoire ambitieuse pour développer le réemploi cette année



Etat des lieux des initiatives réemploi à Mayotte

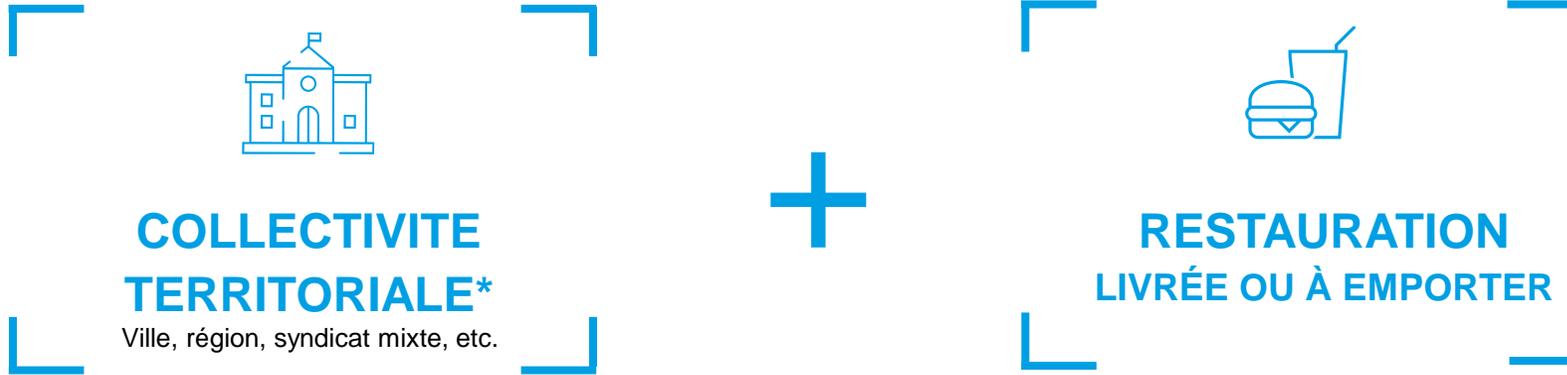
Il n'y a à date pas d'initiative réemploi à Mayotte

Un financement sur plusieurs années



Permettre à tous nos clients de définir et de mettre en œuvre leur ambition réemploi

Permettre le développement du réemploi dans le secteur de la restauration



Pour être éligible sur l'année 2023, les conditions suivantes doivent être réunies :

- L'ensemble des restaurateurs doivent être clients d'un éco-organisme au titre de leur obligation environnementale liée à la REP pour le recyclage de leurs emballages ménagers
 - ➔ Citeo accompagne les Collectivités pour faciliter l'adhésion des restaurateurs partenaires : <https://www.citeo.com/devenir-client/>
- Fournir la liste des restaurants partenaires au projet et l'ensemble de leur IDU (Numéro d'identifiant unique).

*Collectivités, leurs groupements et établissements ayant compétence pour participer au présent appel à projets (ville, région, syndicat mixte, etc...), en tant que porteur du projet sur la restauration livrée ou à emporter sur son territoire.

Quels sont les projets attendus ?



ÉTUDES

Travail préparatoire à un projet opérationnel.

Objectif : Réaliser un diagnostic et valider les hypothèses d'un concept avant de l'expérimenter sur le terrain.

- Etude de faisabilité
- Etude en Recherche et Développement
- Etude d'opportunités consommateur
- Etude environnementale



EXPÉRIMENTATIONS

Test terrain à petite échelle impliquant un investissement restreint

Objectif : tester la faisabilité, validité d'une partie ou de la totalité de la boucle de réemploi avec l'objectif d'entériner une hypothèse.

Cela peut passer par exemple par :

- Expérimentation sur la traçabilité et les modalités de consigne (financière ou non) ;
- Expérimentation de lavage et de logistique



PASSAGE À L'ÉCHELLE

Investissements ou frais de fonctionnement liés au réemploi

Des infrastructures nouvelles peuvent être nécessaires dans la mise en place d'un projet de réemploi :

- Achat d'un parc de contenants réemployables (*à mettre à disposition des commerçants ou des opérateurs de réemploi*)
- Dispositifs de retour des emballages (*par exemple, les automates de récupération ou les systèmes basés sur la confiance*)
- Prestations ou équipement de lavage des contenants
- Développement de solution technique pour le suivi des contenants

Quelques grands principes (1/2)

CE QUI EST INCLUS

- ❑ Les projets concernant les emballages ménagers ;
- ❑ Les candidatures portées par des collectivités territoriales pour la restauration livrée ou à emporter uniquement ;
- ❑ Les frais engagés entre le **01/01/2023** et le **31/12/2024**;
- ❑ Les projets se terminent fin 2024 au plus tard.

CE QUI N'EST PAS INCLUS

- × Les projets ciblant les emballages industriels et commerciaux ;
- × Les projets portés uniquement par des opérateurs de réemploi, des fédérations (*les collectivités doivent être les uniques porteurs de projet, mais d'autres acteurs peuvent toutefois être partenaires du projet*)
- × Les projets portés par des collectivités territoriales pour des sujets autre que la restauration livrée ou à emporter ;
- × Les projets concernant de la vaisselle pour une consommation sur place (restauration commerciale, restauration collective, etc.)
- × Les projets débutant en 2024 ou après ;
- × Les frais engagés avant 01/01/2023.

Quelques grands principes (2/2)

Dans cette logique d'inciter les restaurateurs à développer des solutions de réemploi, Citeo et Adelphe proposent de financer et d'accompagner les projets portés par des collectivités :



FINANCEMENT et ACCOMPAGNEMENT

- ▶ Citeo financera jusqu'à **70% des dépenses éligibles du projet** dans la limite de **2,5M€** (ce qui correspond à un projet de minimum de 3.57M€ de dépenses éligibles)
- ▶ En plus d'un soutien financier, Citeo et Adelphe fournissent **un soutien technique** afin de capitaliser sur les connaissances et contribuer à l'accélération du développement du réemploi sur le long terme, sur l'ensemble du territoire.



Modalités de paiement de l'accompagnement :

- 1er versement une fois 30% des dépenses engagées sur le montant total des dépenses éligibles du projet.
- 2ème versement à la fin du projet, sur justification des factures et à réception des livrables finaux.

04



Echéancier de mise en œuvre

La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Levier	Actions	2023	2024	2025	
Collecte et tri	Densification des réseaux de collecte	Densification de 93 bornes de collecte en cours		Commande et implantation des nouvelles bornes	Poursuite de la densification
	Optimisation de la collecte		Relance des marchés de collecte et de tri	Démarrage des prestations	
	ECT	Présentation des scénarii aux collectivités Choix du scénario par les collectivités		Etude complémentaire	Aides à l'investissement
	Incitation au geste de tri			Lancement d'un AMI	Mise en œuvre de l'AMI

La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

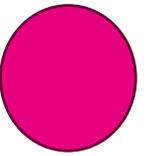
Levier	Actions	2023	2024	2025
Mobilisation	Observatoire du geste de tri à Mayotte	Réalisation des enquêtes terrain et restitution aux CLs		Renouvellement de l'enquête
	Campagne de mobilisation		Préparation des nouveaux supports	Déclinaison campagne de communication

La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Levier	Actions	2023		2024	2025
Recyclage	Accompagnement des lauréats de l'AMI Valorisation locale	Décision de go / no-go	Déploiement des installations	Suivi des lauréats	
	Nouvel AMI valorisation locale	Identification des porteurs de projets potentiels		Lancement de l'AMI	Suivi des lauréats
	Mise en œuvre opérationnelle de la reprise des matériaux	Mission BE	Appel d'offre	Signature et mise en œuvre des contrats	

La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Levier	Actions	2023	2024	2025
Déchets abandonnés	Premières conventions déchets abandonnés	Clôture convention Mamoudzou		
	Nouvelles conventions DA		Présentation de la nouvelle convention aux EPCI et communes	Signature des premières conventions et mise en œuvre des PLDA
	Actions de prévention et de sensibilisation aux gestes civiques pour former des écocitoyens	Groupe de Travail « Gestes propres »		
Réemploi	Appel à projet	Identification des porteurs de projet	AAP ouvert	AAP ouvert



05

Les indicateurs & projections à 2025

Les indicateurs

Année de référence : 2021

Mise à jour : annuelle (2023 / 2024 / 2025)

Les projets spécifiques (valorisation locale, communication nationale, réemploi...) feront l'objet d'indicateurs distincts.

MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

- Nombre et types de porteurs de projet

SUIVI DES REALISATIONS

- Nombre de bornes installées par flux
- Nombre de projets par état d'avancement

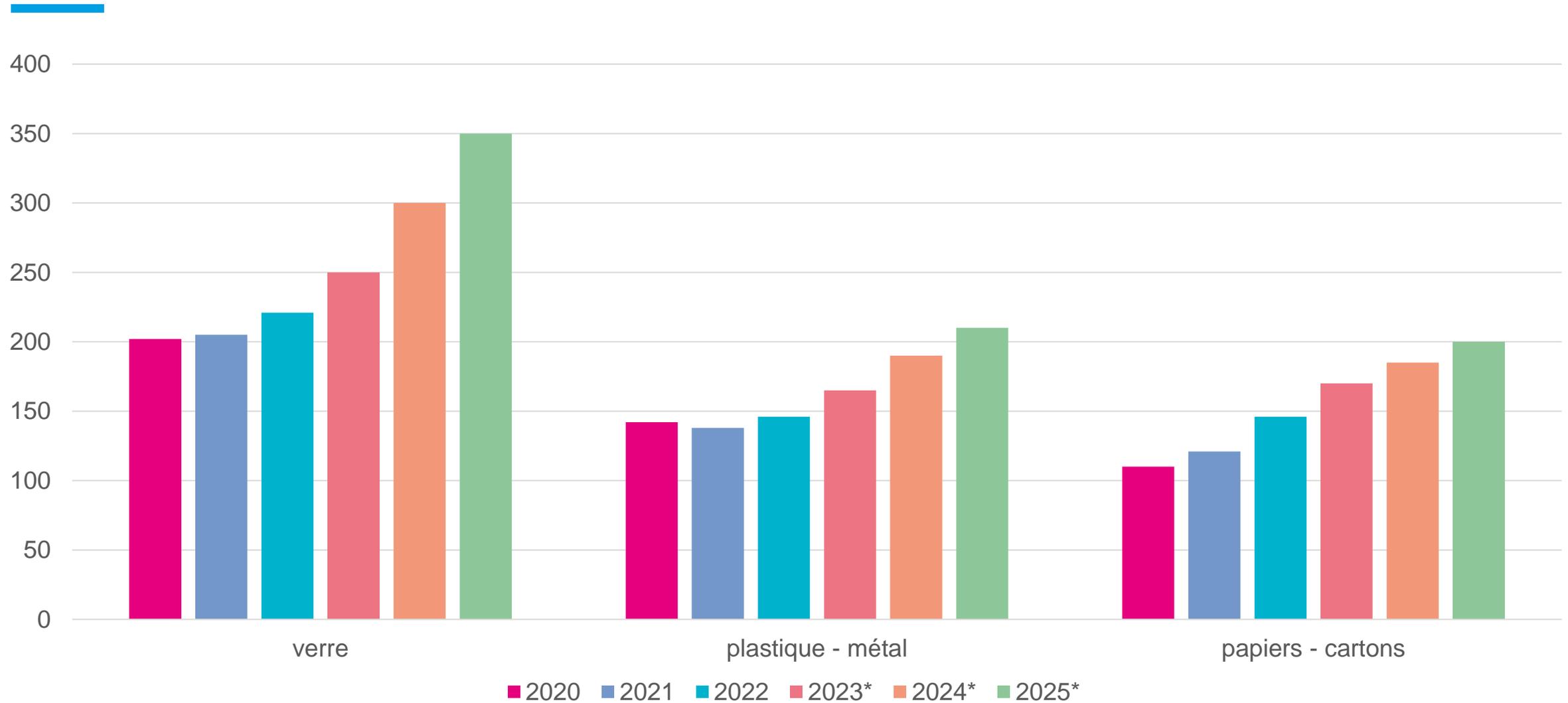
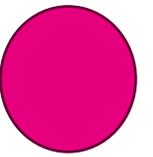
ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Montants programmés/engagés par territoire et par porteur de projet
- Montants engagés/tonnes supplémentaires collectées

RESULTATS

- Tonnes collectées par flux (emballages légers/papiers et verre)
- Performances de collecte par flux (emballages légers/papiers et verre)
- Personnes sensibilisées par type d'actions de communication (print, digital, mass media, communication de proximité)

Projection des tonnages collectés à 2025 (en tonnes)



Le présent document demeure la propriété de Citeo/Adelphe. Il est transmis à titre purement informatif et n'a pas valeur d'avis ou de recommandation technique et/ou juridique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctes et à jour, Citeo/Adelphe décline toute responsabilité-pour toute erreur ou omission. Citeo/Adelphe ne garantit ni la pérennité ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, au regard notamment, des évolutions et interprétations réglementaires en vigueur, de l'état de l'art et des dispositifs des REP Emballages ménagers et Papier graphique. A ce titre, le détenteur reste seul responsable de l'utilisation de ce document. -



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.